Fonds d'Épargne Salariale
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

ES OFI INVEST ESG PRUDENT EURO

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Teneur de Comptes Conservateur de Parts : **NATIXIS INTEREPARGNE - CREELIA**
Gestion comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative :

- De la société de gestion de portefeuille :

  Ofi Invest Asset Management
  Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros
  Siège social : 22, rue Vernier – 75017 Paris (France)
  Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : B 384 940 342,
  Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Directeur général.
  Ci-après la « Société de Gestion »

- Un Fonds d'Epargne Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :
  - Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel ;
  - Des divers plans d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les sociétés et leurs personnels ;

  Dans le cadre des dispositions du titre III du livre III du Code du travail.

  Ci-après dénommée « l'Entreprise »

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail.

Dénomination

Le Fonds a pour dénomination : « ES Ofi Invest ESG Prudent Euro ».

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objet

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation ou de l'intéressement des salariés aux résultats de l'Entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, ou plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

C3 - Confidentiel

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

Le Fonds sera investi à moins d'un tiers de son actif en titres de l'entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée au sens du second alinéa de l'article L.3344-1 du Code du travail (article L.214-39 du Code monétaire et financier).

Article 3 - Orientation de gestion

Le Fonds « ES Ofi Invest ESG Prudent Euro » est le Fonds Nourricier de la part N du FCP « Ofi Invest ESG Prudent Euro ».

A ce titre, l'actif du Fonds « ES Ofi Invest ESG Prudent Euro » est investi en totalité et en permanence dans la part N (Code ISIN : FR0013223575) dudit Fonds « Ofi Invest ESG Prudent Euro », et le solde en liquidités.

La performance du Fonds sera toutefois inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest ESG Prudent Euro comme définis ci-dessous :

Objectif de gestion du Fonds Maître Ofi Invest ESG Prudent Euro :

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à deux ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 5% par an, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence du Fonds Maître Ofi Invest ESG Prudent Euro :

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 20% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 53% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 27% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds.

L'indice EuroStoxx est composé d'environ 300 sociétés européennes de la zone Euro, des grandes capitalisations jusqu'aux petites capitalisations. Celles-ci sont pondérées par leur flottant. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis. (Pour plus d'informations sur cet indice : www.stoxx.com). Ticker Bloomberg - SXXT Index.

Indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index:

L'indice BofA Merrill Lynch Euro Government permet de suivre le rendement de la dette souveraine libellée en euros publiquement émise par les pays membres de l'UE soit sur le marché des euro-obligations, soit sur le marché intérieur de l'émetteur. Les pays admissibles doivent être membres de l'Euro, avoir une notation de dette souveraine à long terme en monnaie étrangère de bonne qualité (basée sur une moyenne de Moody's, S & P et Fitch) et avoir au moins une source de prix facilement disponible et transparente pour leurs titres. – Ticker Bloomberg - EG00 index.

L'indice iBoxx Liquid Corporates : L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est publié par Markit et fait partie de la famille des indices de référence Markit iBoxx EUR Investment Grade. Cet indice est constitué d'un nombre strictement limité d'obligations les plus liquides appartenant à l'indice Markit iBoxx EUR IG. L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est donc un sous ensemble de l'indice Markit iBoxx EUR IG. Ticker Bloomberg – IB8A index

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement du Fonds Maître Ofi Invest ESG Prudent Euro :

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, corporate, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- *Actions : de 0 à 20% de l'actif net ;*
- *Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;*
- *Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.*

Le niveau d'exposition aux actions, obligations High Yield, obligations convertibles et à tout autre actif pouvant constituer une source de performance élevée, reste inchangé (limité en cumul à 30% de l'actif).

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.
Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle développé au sein du Groupe Ofi Invest, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs.

Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 5% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 5%.

Sur cette base, le gérant procède à la sélection des titres et OPC :

Sélection actions :

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

C3 - Confidentiel

Le Fonds met en œuvre une approche fondée sur un agencement des analyses financières et extra-financières réalisées sur les sociétés composant l'univers d'investissement. Cet agencement permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Les principales étapes du processus de sélection des actions sont les suivantes :

La recherche : étudier les liens entre la responsabilité sociale des entreprises, la maîtrise des risques, la création de valeur et la performance financière, afin de déterminer les critères de développement durable.

L'analyse des entreprises et des critères : analyse des entreprises sur la base des informations collectées et validées et des recherches menées.

Le choix des investissements : construction du portefeuille à partir de l'univers d'investissement retenu, en sélectionnant les valeurs susceptibles de surperformer l'indice.

Le contrôle et le suivi : les valeurs sélectionnées font l'objet d'un suivi constant comme le respect des critères de responsabilité sociale et de développement durable. Les arbitrages conduisant à réviser le portefeuille sont également contrôlés.

Sélection obligataire :

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont :

Analyse macroéconomique :

Comités macro mensuels (analyse macro et des classes d'actifs), comités d'allocation trimestriels du Groupe Ofi Invest, élaboration d'indicateurs avancés, collecte de données (Banques Centrales, instituts statistiques, ...).

Analyse financière :

Analyse Bottom-up : analyse crédit, test de liquidité, rating interne, risque de restructuration.
Approche d'allocation géographique et sectorielle en adéquation avec l'analyse macroéconomique globale.

Sélection des émetteurs :

En fonction de la structure de la poche obligataire cible de la valeur relative des émissions, des facteurs techniques des émissions (covenants, points de courbe, cherté relative...), ou qualitatif (Green Bonds). Les décisions reposent sur des objectifs de performance relative au marché et de potentiels resserrements de spreads.

Analyse ISR :

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ou Etats ainsi que des enjeux de gouvernance. L'analyse ou la notation extra-financière porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds. Les émetteurs ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Sélection actions :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- *Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;*
- *Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;*
- *Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.*

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- *D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;*
- *D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.*

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Qualification de l'univers analysé (300 sociétés) :

Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark), ces catégories sont les suivantes :

- *Emetteurs Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;*
- *Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;*
- *Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;*
- *Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;*
- *Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.*

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement).

En cas de rétrogradation de l'évaluation ESG d'une entreprise entrainant un passage en catégorie « sous surveillance », celle-ci peut être conservée en portefeuille à titre temporaire, sur décision conjointe des gérants et des analystes. Le désinvestissement sera réalisé sous un délai de trois mois.

Sélection obligataire :

Emetteurs privés :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des émetteurs privés en portefeuille.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (*).

(*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- *D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;*
- *D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.*

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- *Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;*
- *Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;*
- *Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;*
- *Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;*
- *Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.*

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « sous surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) .

Le Fonds peut se trouver à détenir des titres en catégorie ISR « sous surveillance », en cas de dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ou de notation d'un émetteur non évalué au moment de son acquisition. Dans ce cas, le désinvestissement de ces titres sera réalisé sous un délai de trois mois.

Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

Lorsque des désinvestissements ont lieu en lien avec une dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ceux-ci sont mentionnés dans le commentaire de gestion qui figure sur le reporting mensuel du Fonds.

<u>Etats</u> :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30% de la note, et le domaine G 40%.

Cette note, pour chaque enjeu, comporte :

- *Pour 2/3 une part « Bilan » qui reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs sur cet enjeu ;*
- *Pour 1/3 un part « Evolution » qui reflète la dynamique de l'Etat sur cet enjeu.*

Cette note ESG est calculée sur 10, puis transformée en score ISR sur 5. Pour chaque enjeu, ce score reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les états les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG.

Sélection d'OPC :

Le processus de sélection s'effectue en 3 étapes principales :

- *L'identification de produits comparables entre eux : cette première phase a pour objectif d'identifier des fonds présentant une unité de style (produits grandes valeurs, produits petites valeurs, produits indiciels et/ou produits investis sur des valeurs de croissance, valeurs value ...) ;*
- *L'analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille : l'objectif de cette analyse est de retenir quelques fonds par style parmi les plus performants de leur catégorie ;*
- *La validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et des processus de gestion : l'objectif de cette phase est de valider définitivement un certain nombre de produits, par style de gestion, qui vont constituer le cœur de liste de la sélection.*

Les OPC ISR susceptibles d'être sélectionnés par le présent Fonds, font également l'objet d'une notation par transparence, via le calcul du Score ISR moyen pondéré du portefeuille. Par convention, pour l'établissement des catégories ISR tel que décrit ci-dessus, ils sont considérés comme appartenant au secteur « Banks ».

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Fonds adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet https://www.ofi-invest-am.com.

Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net de 0 à 20% en actions de sociétés de toutes capitalisations de la zone euro, dont accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net en obligations et autres titres de créances libellées en euros (obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, obligations callables et puttables).

Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées.

Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne à la Société de Gestion permettant de juger de la qualité de crédit ou de marché d'un titre considéré.

La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Aucune contrainte n'est imposée sur la duration et la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

Parts et/ou actions d'OPC :

Le Fonds pourra mettre en œuvre sa stratégie à travers des investissements dans des parts et actions d'autres OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'Investissement.

Les OPCVM entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif net en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres dans la limite de 10% de l'actif net :

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé respectant l'article R.214-11 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré.

C3 - Confidentiel

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants :

- *Futures ;*
- *Options ;*
- *Swaps de taux d'intérêt ;*
- *Caps, Floors ;*
- *CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.*

Les opérations sur les marchés dérivés actions, de taux et de crédit pourront être utilisées dans la limite de 100% de l'actif net (Cette limite pourra toutefois être temporairement dépassée dans certaines situations de marché).

Dérivés actions :

Pour s'exposer ou se couvrir au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés ou de gré à gré sur les principaux indices de référence actions libellés en euros, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut notamment gérer cette exposition ou cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.
Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux et futures.
Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu au paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer ou couvrir le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est le risque crédit d'un émetteur et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant cet émetteur (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net (voir partie du prospectus « Règles d'investissement »).

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Ofi Invest Asset Management a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec la majorité de ses contreparties. Cependant certaines contreparties ne disposent pas d'un tel contrat.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

Compte tenu de la nature et du nombre d'opérations de dérivés de gré à gré susceptibles de déclencher un appel de marge au profit de l'OPCVM, ce dernier ne perçoit pas à titre habituel de garantie financière. A cet égard, la Société de Gestion n'a pas de politique de décote des titres reçus (collatéral en titres).

Toutefois, l'OPCVM se réserve la possibilité de percevoir du collatéral, en fonction des conditions de marché et pour ne pas dépasser les limites réglementaires d'exposition.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- *Placées en dépôt auprès d'établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes ;*
- *Investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;*
- *Utilisées dans une prise en pension livrée ;*
- *Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme.*

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, obligations callables et puttables, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité. Le niveau de levier du portefeuille, calculé par la somme des nominaux des instruments dérivés, pourra être supérieur à 100% de l'actif net en fonction de la situation des marchés.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque du Fonds Maître Ofi Invest ESG Prudent Euro :

L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :
La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :
Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :
Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle :
Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :
Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

La Société de Gestion utilise un système de gestion de la liquidité approprié et a adopté des procédures permettant de suivre le risque de liquidité du Fonds et garantissant que le profil de liquidité des investissements est conforme à ses investissements sous-jacents. Les modalités de suivi et de gestion de la liquidité du Fonds seront détaillées dans le rapport de gestion annuel.

Le Fonds n'a pas recours à l'effet de levier.

Durée de placement recommandée :

La durée de placement recommandée est de 2 ans.
Néanmoins, nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

16 avril 2024 :
Comme son OPC Maître : possibilité de recourir aux obligations callables et puttables.

CHANGEMENT(S) À VENIR

1er janvier 2025 :
Comme son OPC Maître : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

C3 - Confidentiel

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCPE « ES Ofi Invest ESG Prudent Euro » est nourricier de l'OPCVM Maître « Ofi Invest ESG Prudent Euro ».

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation[1] a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

[1] L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »[2], selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente[3] est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité[4] des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

[2] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

[3] L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie

[4] La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei[5] dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

L'allocation est restée proche de son allocation stratégique de long terme, la hausse des rendements offrant un intérêt à diversifier le portefeuille sur les 3 classes d'actifs. L'exposition actions a été piloté à travers des stratégies optionnelles, notamment par des couvertures au cours de l'été, jusqu'à la hausse surprise des taux d'intérêt de la banque du Japon qui a entrainé un recul des marchés mondiaux. Nous en avons profité pour arbitrer ces positions de couverture pour une stratégie optionnelle à la hausse. Sur le compartiment actions nous avons également privilégié tout au long de l'année les moyennes capitalisations, qui ont tendance à profiter d'une amélioration des conditions de crédit. Sur le compartiment obligataire, nous avons profité de la volatilité sur les taux pour initier des positions d'augmentation de la sensibilité du portefeuille sur une maturité de 5 années. Et nous avons également bénéficié de la pentification de la courbe des taux en renforçant les obligations allemandes avec une maturité courte (2 ans) et en vendant les obligations à 10 ans à partir du mois de juin.

Poche actions :

La construction et la gestion de la poche actions intègrent des notions de développement et de croissance durables, qui visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. La poche a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx soit un gisement d'environ 300 valeurs. Son indice de référence est l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis.

Elle exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, elle participe aux démarches de la SICAV Proxy Active Investors. Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

Les opérations de bourse réalisées au cours de l'année ont répondu à la conjugaison des évolutions trimestrielles des évaluations ESG réalisées par l'équipe interne, des réallocations entre classes d'actifs et des choix de gestion opérés dans l'environnement de maîtrise des risques défini par le process.

Principales contributions à la performance de la poche actions sur l'exercice :

Contributions Positives	Contributions Négatives
Covestro V Ag	Neste
SAP	Kering Sa
Schneider Electric	Infineon Technologies Ag

Le compartiment a réalisé une sous-performance sur l'exercice.

[5] Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

Poche obligations d'entreprise :

Principales contributions à la performance de la poche obligataire corporate sur l'exercice :

Contributions Positives	Contributions Négatives
Buoni Poliennali Del Tes 0.4 15/05/2030	Adecco International Financial Ser 0.5 21/09/2031
Banco Santander Sa 22/04/2034	Suez Sa (Fr) 5 03/11/2032
Bpce Sa 11/01/2035	Rte Reseau De Transport D Electric 3.75 04/07/2035

Le compartiment crédit a réalisé une surperformance sur l'exercice.

Poche obligations gouvernementales :

Principales contributions à la performance de la poche obligataire gouvernementale sur l'exercice :

Contributions Positives	Contributions Négatives
Buoni Poliennali Del Tes 0.4 15/05/2030	Adecco International Financial Ser 0.5 21/09/2031
Banco Santander Sa 22/04/2034	Suez Sa (Fr) 5 03/11/2032
Bpce Sa 11/01/2035	Rte Reseau De Transport D Electric 3.75 04/07/2035

Le compartiment a réalisé une légère sous-performance sur l'exercice.

Le Fonds a utilisé des instruments sur les marchés dérivés de taux et d'actions. Ces instruments ont été utilisés pour couvrir et exposé le Fonds.

Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds Maître a été de 3,07% pour la part N (*), de 3,02% pour la part Ofi Invest ESG Equilibre, de 2,30% pour la part RC EUR, de 3,10% pour la part RF et de 3,34% pour la part XL contre 3,84% pour son indice de référence composite (20% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 53% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 27% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate).

(*) *Un coupon d'un montant unitaire de 1,05 euros a été distribué en date du 14 mai 2024.*

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART N	FR0013223575	29/12/2023	31/12/2024	3,07%	3,84%	96,96 €	98,86 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART Ofi Invest ESG Prudent	FR0012979276	29/12/2023	31/12/2024	3,02%	3,84%	105,23 €	108,41 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART RC EUR	FR0013247418	29/12/2023	31/12/2024	2,30%	3,84%	96,02 €	98,23 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART RF	FR0013309036	29/12/2023	31/12/2024	3,10%	3,84%	96,88 €	99,88 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART XL	FR0000970089	29/12/2023	31/12/2024	3,34%	3,84%	165,78 €	171,32 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Sur la même période, la performance du FCPE Nourricier a quant à elle été de 2,95%.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES Ofi Invest ESG Prudent Euro PART C	008217	29/12/2023	31/12/2024	2,95%	3,84%	155,95 €	160,55 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

C3 - Confidentiel

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	32 973 314,22	31 576 741,78
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	4 214 270,84	1 013 974,00
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	FR0014009O62	FRANCE 1.25% 25/05/2038	2 481 161,00	
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	177 896,60	2 301 395,80
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	IT0005024234	REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	11 068,97	1 974 160,50
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY i 0.40% 15/05/2030	1 959 566,19	
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	ES0000012F76	KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	21 705,25	1 950 294,12
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	34 077,00	1 894 013,21
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	1 852 467,76	
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	ES0000012F92	SPAIN 0% 31/01/2025	41 722,07	1 662 084,00

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OPC	FR0013223575	OFI INVEST ESG PRUDENT EURO N	5 260 116,12	4 834 907,60

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Pour le Fonds Maître, l'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Pour le Fonds Nourricier, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Fonds d'Epargne Salariale ES Ofi Invest ESG Prudent Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs illiquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Profil de risque du Fonds Maître Ofi Invest ESG Prudent Euro :

Le risque du Fonds se situe en date du 31 décembre 2024 au niveau [3] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :
La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :
Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :
Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle :
Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :
Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Levier du Fonds au 31 décembre 2024

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [100,00%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)
(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ES Ofi Invest ESG Prudent Euro

Identifiant d'entité juridique :
9695008PIB4ZJ59UYS65

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ____ %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

ES Ofi Invest ESG Prudent Euro (ci-après le « **Fonds** ») est un fonds nourricier investi, au 31 décembre 2024, à hauteur de **100%** dans le fonds Ofi Invest ESG Prudent Euro (ci-après le « **Fonds Maître** »). Les caractéristiques du Fonds doivent donc s'apprécier au regard du Fonds Maître.

Le Fonds Maître a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds Maître labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs publics et émetteurs privés de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

C3 - Confidentiel

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille du Fonds Maître atteint **3,37** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Emetteurs publics :

- **La note ESG :** la note ESG du portefeuille a atteint **7,17** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial**: la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de **0**% par rapport à son univers dont la part est de **1**%.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **73**% par rapport à son univers dont la part est de **43**%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille du Fonds Maître a atteint **3,51** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Emetteurs publics :

- **La note ESG :** la note ESG du portefeuille a atteint **7,29** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial**: la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses était de **0**% par rapport à son univers dont la part était de **2,07**%.

- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes dans les organes de gouvernance était de **0,70**% par rapport à son univers dont la part était de **0,64**%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative		Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	**1. Emissions de GES**	**Emissions de GES de niveau 1**	1899,80 Teq CO2	1569,48 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG[1] : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse
			Taux de couverture = 88,2%	Taux de couverture = 86,00%		

[1] La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		Emissions de GES de niveau 2	803,90 Teq CO2	528,83 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; *Mesures additionnelles définies en 2024 :* Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
			Taux de couverture = 88,2%	Taux de couverture = 86,00%		
		Emissions de GES de niveau 3	16810,37 Teq CO2	13607,28 Teq CO2		
			Taux de couverture = 88,2%	Taux de couverture = 86,00%		
		Emissions totales de GES	19514,07 Teq CO2	15705,61 Teq CO2		
			Taux de couverture = 88,2%	Taux de couverture = 86,00%		
	2. Empreinte carbone	**Empreinte carbone** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	289,66 (Teq CO2/million d'EUR)	343,14 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
			Taux de couverture = 88,2%	Taux de couverture = 86,00%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	**Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	651,61 (Teq CO2/million d'EUR)	646,56 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 88,2%	Taux de couverture = 86,43%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**	0,10%	0,11%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 97,2%	Taux de couverture = 92,70%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des**	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 60,01%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes» ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des
			Taux de couverture = 93,5%	Taux de couverture = 77,24%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 41%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 66,74%		

		ressources d'énergie	Taux de couverture = **20,8%**	Taux de couverture = **9,86%**		indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique**	**0,40** GWh/million d'EUR)	**0,51** (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et «Opportunités dans les technologies vertes» ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **96,1%**	Taux de couverture = **90,41%**		
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	**Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones**	**1%**	**1,13%**		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **92,2%**	Taux de couverture = **96,65%**		
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	**Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**38013,60** (Tonnes)	**4201,12** (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **9%**	Taux de couverture = **11,18%**		
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	**Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**45,34** (Tonnes)	**46562,19** (Tonnes)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **52,9%**	Taux de couverture = **47,67%**		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de**	**Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte**	**0%**	**0%**	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de

	l'OCDE pour les entreprises multinationales	**mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**	Taux de couverture = **98,4%**	Taux de couverture = **93,17%**	politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	**Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations**	**33%** Taux de couverture = **94,1%**	**0,20%** Taux de couverture = **92,70%**		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements**	**0,15** Taux de couverture = **49,9%**	**0,21** Taux de couverture = **47,23%**	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	**Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres**	Diversité des sexes = **41%** Taux de couverture = **97,2%**	Diversité des sexes = **39,64%** Taux de couverture = **92,33%**		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées**	**0%** Taux de couverture = **97,8%**	**0%** Taux de couverture = **100%**	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs

						d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	**Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques**	**Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques**	1% Taux de couverture = 97,2%	0,79% Taux de couverture = 92,70%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	**Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	7% Taux de couverture = 97%	11% Taux de couverture = 92,70%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires» Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	**15. Intensité de GES**	**Intensité de GES des pays d'investissement**	197,21 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 100%	224,09 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 100%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : «performance environnementale » (point de données « intensité des GEStendance »). *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Social	**16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**	**Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national**	0 Taux de couverture = 100%	0 Taux de couverture = 100%		Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association…). Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points

C3 - Confidentiel

						de données : droits politiques, libertés civiles).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds Maître sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
BOP1337FIG Prvt	26,6%		
BOP1337FIC Prvt	14,4%		
ITAP SLV EQ ESG PRUDENT EUR Prvt	8,9%	France	
ITALY (REPUBLIC OF) RegS	2,4%	Italie	Finance
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	1,7%	France	
FRANCE (REPUBLIC OF)	1,6%	France	
ITALY (REPUBLIC OF)	1,5%	Italie	Finance
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS	1,5%	Allemagne	
SPAIN (KINGDOM OF)	1,3%	Espagne	Finance
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	1,3%	France	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	1,2%	France	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,9%	France	
SPAIN (KINGDOM OF)	0,8%	Espagne	Finance
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS	0,8%	Allemagne	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,7%	France	

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

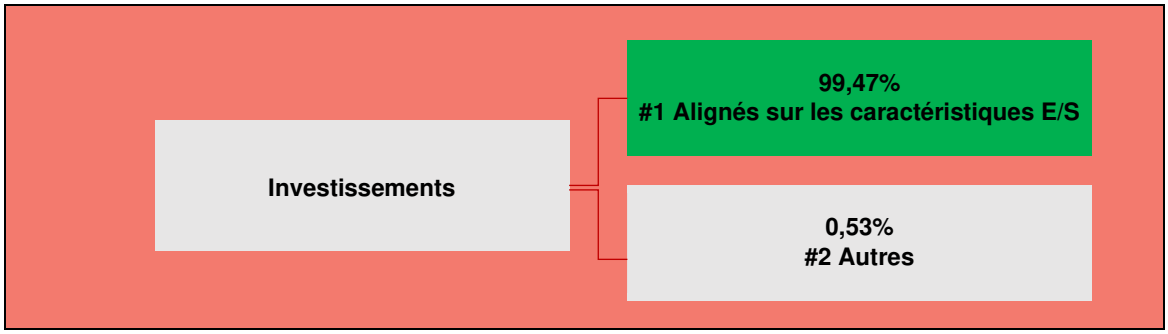

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31décembre 2024, le Fonds Maître a eu **99,47%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds Maître a **0,53%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,16% de liquidités ;
- -0,01% de dérivés ;
- 0,38% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds (représentant 72% de l'actif net du Fonds) appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements (représentant 28% de l'actif net du Fonds) appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

Dans quels secteurs économiques ls investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Autre	62,6%
Finance	22,3%
Services aux collectivités	3,4%
Industrie	2,9%
Consommation discrétionnaire	2,0%
Technologies de l'information	1,6%
Matériaux	1,3%
Immobilier	1,0%
Santé	1,0%
Services de communication	1,0%
Soins de santé	0,8%
Pétrole et gaz	0,0%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

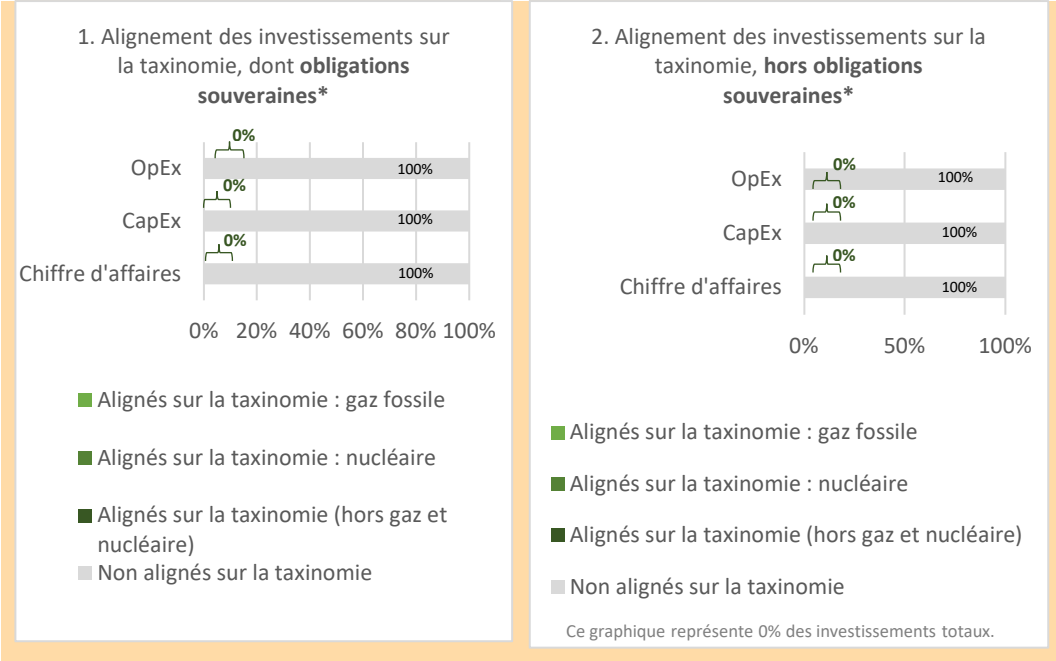

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

C3 - Confidentiel

ES OFI INVEST ESG PRUDENT EURO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

ES OFI INVEST ESG PRUDENT EURO
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier ES OFI INVEST ESG PRUDENT EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.23 17:50:19 +0200

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**45 473 044,47**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**45 473 044,47**
OPCVM	45 473 044,47
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**45 473 044,47**

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Créances et comptes d'ajustement actifs	**46 975,61**
Comptes financiers	**-**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**46 975,61**
Total Actif I+II	**45 520 020,08**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

C3 - Confidentiel

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	44 168 708,97
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1 301 383,07
Capitaux propres	**45 470 092,04**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**45 470 092,04**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**6 287,34**
Concours bancaires	**43 640,70**
Sous-total autres passifs IV	**49 928,04**
Total Passifs : I+II+III+IV	**45 520 020,08**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	470 240,13
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	93,28
Sous-total Produits sur opérations financières	**470 333,41**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-86,72
Sous-total Charges sur opérations financières	**-86,72**
Total Revenus financiers nets (A)	**470 246,69**
Autres produits :	**-**
Frais pris en charge par l'entreprise	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-54 663,07**
Frais de gestion de la société de gestion	-54 663,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-54 663,07**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**415 583,62**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**8 714,63**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**424 298,25**

C3 - Confidentiel

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-76 476,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-76 476,25**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**1 010,04**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**-75 466,21**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 006 678,34
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**1 006 678,34**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-54 127,31**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**952 551,03**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 301 383,07**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest ESG Prudent Euro comme définis ci-dessous :

Objectif de gestion du Fonds Maître Ofi Invest ESG Prudent Euro :

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à deux ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 5% par an, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Stratégie d'investissement du Fonds Maître Ofi Invest ESG Prudent Euro :

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, corporate, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- *Actions : de 0 à 20% de l'actif net ;*
- *Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;*
- *Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.*

Le niveau d'exposition aux actions, obligations High Yield, obligations convertibles et à tout autre actif pouvant constituer une source de performance élevée, reste inchangé (limité en cumul à 30% de l'actif).

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.
Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle développé au sein du Groupe Ofi Invest, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs.

Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 5% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 5%.

Sur cette base, le gérant procède à la sélection des titres et OPC :

C3 - Confidentiel

Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	45 470 092,04	44 132 863,05	41 632 650,86	44 493 900,13	30 080 736,35
Nombre de titres					
Parts	283 213,6793	282 984,2609	288 989,5381	268 070,6478	185 780,4276
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	160,55	155,95	144,06	165,97	161,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	1,23	-0,32	-2,28	1,21	0,75

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

- **Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.
- **Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché.
- **Les parts ou actions d'OPCVM ou du FIA** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- **Les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise
Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : la valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la Société de Gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise.
La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un évènement ou une série d'évènements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions :
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,60% TTC ; tout OPC inclus à la charge du fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Les frais indirects
Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 1,60% TTC (dont frais de gestion fixes maximum du fonds Maître de 0,60% et frais de gestion indirects du fonds Maître de 1.00%).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables
Les revenus et produits des avoirs compris dans le FIA sont obligatoirement réinvestis.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs
Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application
Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant

C3 - Confidentiel

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**44 132 863,05**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 024 722,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 033 278,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	415 583,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-76 476,25
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 006 678,34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**45 470 092,04**

Souscriptions rachats

Parts émises	51 117,3588
Parts rachetées	50 887,9404

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

008217 - ES OFI INVEST ESG PRUDENT EURO C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-44	-	-	-	-44

C3 - Confidentiel

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**-44**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-44	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**-44**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

C3 - Confidentiel

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	**Investment Grade** +/-	**Non Investment Grade** +/-	**Non notés** +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	-	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		44
Société Générale		*44*

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN *Société de gestion*	Dénomination du Fonds *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
FR0013223575 *OFI INVEST AM*	OFI INVEST ESG PRUDENT EURO N *France*	*Mixte*	*EUR*	*45 473*
Total				**45 473**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	**31/12/2024**
Créances	
Vente à règlement différé	21 811,38
Souscriptions à recevoir	25 164,23
Total créances	**46 975,61**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-2 991,02
Rachats à payer	-3 296,32
Total dettes	**-6 287,34**
Total	**40 688,27**

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

C3 - Confidentiel

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013223575	OFI INVEST ESG PRUDENT EURO N	459 974,15	98,86	45 473 044,47

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**424 298,25**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**424 298,25**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**424 298,25**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	424 298,25
Total	**424 298,25**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-75 466,21**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-75 466,21**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-75 466,21**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-75 466,21
Total	**-75 466,21**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

C3 - Confidentiel

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**45 473 044,47**	**100,01**
OPCVM				*45 473 044,47*	*100,01*
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO N	Finance/Assurance	EUR	459 974,15	45 473 044,47	100,01
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				**45 473 044,47**	**100,01**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

C3 - Confidentiel

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	45 473 044,47
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	46 975,61
Autres passifs (-)	-49 928,04
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**45 470 092,04**

C3 - Confidentiel

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**44 117 633,86**	**41 636 227,57**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**44 117 633,86**	**41 636 227,57**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	44 117 633,86	41 636 227,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**41 247,65**	**7 109,86**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	41 247,65	7 109,86
Comptes financiers	**-**	**134 365,16**
Liquidités	-	134 365,16
Total de l'actif	**44 158 881,51**	**41 777 702,59**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**44 225 864,59**	**42 293 841,66**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-359 136,30**	**-801 761,61**
Résultat de l'exercice (a, b)	**266 134,76**	**140 570,81**
Total des capitaux propres	**44 132 863,05**	**41 632 650,86**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**16 788,26**	**145 051,73**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 788,26	145 051,73
Comptes financiers	**9 230,20**	**-**
Concours bancaires courants	9 230,20	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**44 158 881,51**	**41 777 702,59**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	95,43	110,96
Produits sur actions et valeurs assimilées	313 259,96	187 895,85
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**313 355,39**	**188 006,81**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	57,06	48,26
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**57,06**	**48,26**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**313 298,33**	**187 958,55**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	51 364,34	50 464,14
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	**261 933,99**	**137 494,41**
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	4 200,77	3 076,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	**266 134,76**	**140 570,81**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

-Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché
- Les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise
Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : la valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la Société de Gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la Société de Gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise
La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fond de ces titres et chaque fois qu'un évènement ou une série d'évènements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,60% TTC ; tout OPC inclus à la charge du fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Les frais indirects
Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 1,60% TTC (dont frais de gestion fixes maximum du fonds Maître de 0.60% et frais de gestion indirects du fonds Maître de 1.00%).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.
Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables
Les revenus et produits des avoirs compris dans le FIA sont obligatoirement réinvestis.

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**41 632 650,86**	**44 493 900,13**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)		6 666 695,13	16 748 060,77
dont participation ou compléments de participation		148 497,88	497 304,85
dont plan d'épargne ou intéressement		1 317 139,10	2 175 951,52
dont transferts		610 511,64	4 842 938,52
dont arbitrages		-	-
dont versements volontaires et abondements		4 590 546,51	9 231 865,88
dont autres		-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés		1 843,75	3 305,03
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocédés		-1 843,75	-3 305,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)		-7 581 714,51	-13 481 018,15
dont rachats par les salariés - parts disponibles		-5 664 849,94	-10 970 213,98
dont rachats par les salariés - accession à la propriété		-	-
dont rachats par les salariés - mariage		-	-
dont rachats liés au départ à la retraite		-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise		-	-
dont transferts		-1 916 864,57	-2 510 804,17
dont arbitrages		-	-
dont autres		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	2 358,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-365 577,47	-784 577,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		3 518 875,05	-5 483 567,96
Différence d'estimation exercice N	-1 164 685,93		
Différence d'estimation exercice N - 1	-4 683 560,98		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		261 933,99	137 494,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**44 132 863,05**	**41 632 650,86**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	**-**	**-**
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	9 230,20	0,02

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 230,20	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Vente à règlement différé	33 743,76
Souscriptions à recevoir	7 503,89
Total créances	**41 247,65**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-2 348,46
Rachats à payer	-14 439,80
Total dettes	**-16 788,26**
Total	**24 459,39**

Souscriptions rachats

Parts émises	45 205,6661
Parts rachetées	51 210,9433

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013223575	OFI INVEST ESG PRUDENT EURO N	455 008,60	96,96	44 117 633,86

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	266 134,76	140 570,81
Total	**266 134,76**	**140 570,81**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	266 134,76	140 570,81
Total	**266 134,76**	**140 570,81**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-359 136,30	-801 761,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-359 136,30**	**-801 761,61**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-359 136,30	-801 761,61
Total	**-359 136,30**	**-801 761,61**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	44 132 863,05	41 632 650,86	44 493 900,13	30 080 736,35	17 140 838,45
Nombre de titres					
Parts	282 984,2609	288 989,5381	268 070,6478	185 780,4276	107 101,5279
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	155,95	144,06	165,97	161,91	160,04
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-0,32	-2,28	1,21	0,75	0,95

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**44 117 633,86**	**99,97**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			44 117 633,86	99,97
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO N	EUR	455 008,60	44 117 633,86	99,97
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**41 247,65**	**0,09**
Dettes			**-16 788,26**	**-0,04**

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Comptes financiers			**-9 230,20**	**-0,02**
ACTIF NET			**44 132 863,05**	**100,00**

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ESG PRUDENT EURO

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **Aplitec**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Prudent Euro (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**		**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**	**Montant minimum des souscriptions initiales**	**Montant minimum des souscriptions ultérieures**
		Revenu net	**Plus-values nettes réalisées**				
XL	FR0000970089	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	10 000 000 € (*)	Néant
Ofi Invest ESG Prudent	FR0012979276	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservées aux souscripteurs des contrats d'assurance de Mutavie	1 part	Néant
N	FR0013223575	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservés aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi invest	1 part	Néant
RC EUR	FR0013247418	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant
RF	FR0013309036	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes	1 part (**)	Néant

C1 - Public

					rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.		

(*) Il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L. 233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC / Mandats de ladite société de gestion.

(**) La part RF peut également être souscrite à hauteur d'une part par :
- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à deux ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 5% par an, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 20% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 53% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 27% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds.

L'indice EuroStoxx est composé d'environ 300 sociétés européennes de la zone Euro, des grandes capitalisations jusqu'aux petites capitalisations. Celles-ci sont pondérées par leur flottant. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis. (Pour plus d'informations sur cet indice : www.stoxx.com). Ticker Bloomberg - SXXT Index.

Indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index :

L'indice BofA Merrill Lynch Euro Government permet de suivre le rendement de la dette souveraine libellée en euros publiquement émise par les pays membres de l'UE soit sur le marché des euro-obligations, soit sur le marché intérieur de l'émetteur. Les pays admissibles doivent être membres de l'Euro, avoir une notation de dette souveraine à long terme en monnaie étrangère de bonne qualité (basée sur une moyenne de Moody's, S & P et Fitch) et avoir au moins une source de prix facilement disponible et transparente pour leurs titres. – Ticker Bloomberg - EG00 index.

L'indice iBoxx Liquid Corporates : L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est publié par Markit et fait partie de la famille des indices de référence Markit iBoxx EUR Investment Grade. Cet indice est constitué d'un nombre strictement limité d'obligations les plus liquides appartenant à l'indice Markit iBoxx EUR IG. L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est donc un sous ensemble de l'indice Markit iBoxx EUR IG. Ticker Bloomberg – IB8A index.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 30% de l'actif net ;
- Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le niveau d'exposition aux actions, obligations High Yield, obligations convertibles et à tout autre actif pouvant constituer une source de performance élevée, reste inchangé (limité en cumul à 30% de l'actif).

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.
Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi invest, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs.

Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 5% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 5%.

Sur cette base, le gérant procède à la sélection des titres et OPC :

Sélection actions :

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels des sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

Le Fonds met en œuvre une approche fondée sur un agencement des analyses financières et extra-financières réalisées sur les sociétés composant l'univers d'investissement. Cet agencement permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Les principales étapes du processus de sélection des actions sont les suivantes :

La recherche : étudier les liens entre la responsabilité sociale des entreprises, la maîtrise des risques, la création de valeur et la performance financière, afin de déterminer les critères de développement durable.

L'analyse des entreprises et des critères : analyse des entreprises sur la base des informations collectées et validées et des recherches menées.

Le choix des investissements : construction du portefeuille à partir de l'univers d'investissement retenu, en sélectionnant les valeurs susceptibles de surperformer l'indice.

Le contrôle et le suivi : les valeurs sélectionnées font l'objet d'un suivi constant comme le respect des critères de responsabilité sociale et de développement durable. Les arbitrages conduisant à réviser le portefeuille sont également contrôlés.

Sélection obligataire :

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont :

Analyse macroéconomique :
Comités macro mensuels (analyse macro et des classes d'actifs), comités d'allocation trimestriels du Groupe Ofi invest, élaboration d'indicateurs avancés, collecte de données (Banques Centrales, instituts statistiques, ...).

Analyse financière :
Analyse Bottom-up : analyse crédit, test de liquidité, rating interne, risque de restructuration.
Approche d'allocation géographique et sectorielle en adéquation avec l'analyse macroéconomique globale.

Sélection des émetteurs :
En fonction de la structure de la poche obligataire cible de la valeur relative des émissions, des facteurs techniques des émissions (covenants, points de courbe, cherté relative...), ou qualitatif (Green Bonds). Les décisions reposent sur des objectifs de performance relative au marché et de potentiels resserrements de spreads.

Analyse ISR :

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ou Etats ainsi que des enjeux de gouvernance. L'analyse ou la notation extra-financière porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds. Les émetteurs ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Sélection actions :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Qualification de l'univers analysé (300 sociétés) :

Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark), ces catégories sont les suivantes :

- Emetteurs Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement).

En cas de rétrogradation de l'évaluation ESG d'une entreprise entrainant un passage en catégorie « sous surveillance », celle-ci peut être conservée en portefeuille à titre temporaire, sur décision conjointe des gérants et des analystes. Le désinvestissement sera réalisé sous un délai de trois mois.

Sélection obligataire

Emetteurs privés :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des émetteurs privés en portefeuille.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (*).

(*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

Le Fonds peut se trouver à détenir des titres en catégorie ISR « Sous surveillance », en cas de dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ou de notation d'un émetteur non évalué au moment de son acquisition. Dans ce cas, le désinvestissement de ces titres sera réalisé sous un délai de trois mois.

Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

Lorsque des désinvestissements ont lieu en lien avec une dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ceux-ci sont mentionnés dans le commentaire de gestion qui figure sur le reporting mensuel du Fonds.

Etats :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30% de la note, et le domaine G 40%.

Cette note, pour chaque enjeu, comporte :

- Pour 2/3 une part « Bilan » qui reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs sur cet enjeu,
- Pour 1/3 une part « Evolution » qui reflète la dynamique de l'Etat sur cet enjeu.

Cette note ESG est calculée sur 10, puis transformée en score ISR sur 5. Pour chaque enjeu, ce score reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les états les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG.

Sélection d'OPC :

Le processus de sélection s'effectue en 3 étapes principales :

- L'identification de produits comparables entre eux : cette première phase a pour objectif d'identifier des fonds présentant une unité de style (produits grandes valeurs, produits petites valeurs, produits indiciels et/ou produits investis sur des valeurs de croissance, valeurs value ...) ;
- L'analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille : l'objectif de cette analyse est de retenir quelques fonds par style parmi les plus performants de leur catégorie ;
- La validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et des processus de gestion : l'objectif de cette phase est de valider définitivement un certain nombre de produits, par style de gestion, qui vont constituer le cœur de liste de la sélection.

Les OPC ISR susceptibles d'être sélectionnés par le présent Fonds, font également l'objet d'une notation par transparence, via le calcul du Score ISR moyen pondéré du portefeuille. Par convention, pour l'établissement des catégories ISR tel que décrit ci-dessus, ils sont considérés comme appartenant au secteur « Banks ».

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Fonds adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net de 0 à30% en actions de sociétés de toutes capitalisations de la zone euro, dont accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net en obligations et autres titres de créances libellées en euros (obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, obligations callables et puttables).

Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées.

Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne à la Société de Gestion permettant de juger de la qualité de crédit ou de marché d'un titre considéré.

La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Aucune contrainte n'est imposée sur la duration et la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

Parts et/ou actions d'OPC :

Le Fonds pourra mettre en œuvre sa stratégie à travers des investissements dans des parts et actions d'autres OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'Investissement.

Les OPCVM entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif net en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et financier.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi invest.

Autres dans la limite de 10% de l'actif net :

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé respectant l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps de taux d'intérêt ;
- Caps, Floors ;
- CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

L'OPC aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque Global »).

Dérivés actions :

Pour s'exposer ou se couvrir au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés ou de gré à gré sur les principaux indices de référence actions libellés en euros, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut notamment gérer cette exposition ou cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux et futures.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu au paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer ou couvrir le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est le risque crédit d'un émetteur et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant cet émetteur (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.
Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, obligations callables et puttables, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

Le niveau de levier du portefeuille, calculé par la somme des nominaux des instruments dérivés, pourra être supérieur à 100% de l'actif net en fonction de la situation des marchés.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :
La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :
Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :
Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle :
Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :
Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Durée de placement recommandée

Deux (2) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

16 avril 2024 :
L'OPC a désormais la possibilité de recourir aux obligations callables et puttables.

CHANGEMENT(S) À VENIR

1er janvier 2025 :
Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation[1] a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

[1] L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

C1 - Public

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »[2], selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente[3] est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité[4] des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei[5] dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

[2] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

[3] L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie

[4] La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

[5] Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

L'allocation est restée proche de son allocation stratégique de long terme, la hausse des rendements offrant un intérêt à diversifier le portefeuille sur les 3 classes d'actifs. L'exposition actions a été piloté à travers des stratégies optionnelles, notamment par des couvertures au cours de l'été, jusqu'à la hausse surprise des taux d'intérêt de la banque du Japon qui a entrainé un recul des marchés mondiaux. Nous en avons profité pour arbitrer ces positions de couverture pour une stratégie optionnelle à la hausse. Sur le compartiment actions nous avons également privilégié tout au long de l'année les moyennes capitalisations, qui ont tendance à profiter d'une amélioration des conditions de crédit. Sur le compartiment obligataire, nous avons profité de la volatilité sur les taux pour initier des positions d'augmentation de la sensibilité du portefeuille sur une maturité de 5 années. Et nous avons également bénéficié de la pentification de la courbe des taux en renforçant les obligations allemandes avec une maturité courte (2 ans) et en vendant les obligations à 10 ans à partir du mois de juin.

Poche actions :
La construction et la gestion de la poche actions intègrent des notions de développement et de croissance durables, qui visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. La poche a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx soit un gisement d'environ 300 valeurs. Son indice de référence est l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis.

Elle exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, elle participe aux démarches de la SICAV Proxy Active Investors. Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

Les opérations de bourse réalisées au cours de l'année ont répondu à la conjugaison des évolutions trimestrielles des évaluations ESG réalisées par l'équipe interne, des réallocations entre classes d'actifs et des choix de gestion opérés dans l'environnement de maîtrise des risques défini par le process.

Principales contributions à la performance de la poche actions sur l'exercice :

Contributions Positives	Contributions Négatives
Covestro V Ag	Neste
SAP	Kering Sa
Schneider Electric	Infineon Technologies Ag

Le compartiment a réalisé une sous-performance sur l'exercice.

C1 - Public

Poche obligations d'entreprise :

Principales contributions à la performance de la poche obligataire corporate sur l'exercice :

Contributions Positives	Contributions Négatives
Buoni Poliennali Del Tes 0.4 15/05/2030	Adecco International Financial Ser 0.5 21/09/2031
Banco Santander Sa 22/04/2034	Suez Sa (Fr) 5 03/11/2032
Bpce Sa 11/01/2035	Rte Reseau De Transport D Electric 3.75 04/07/2035

Le compartiment crédit a réalisé une surperformance sur l'exercice.

Poche obligations gouvernementales :

Principales contributions à la performance de la poche obligataire gouvernementale sur l'exercice :

Contributions Positives	Contributions Négatives
Buoni Poliennali Del Tes 0.4 15/05/2030	Adecco International Financial Ser 0.5 21/09/2031
Banco Santander Sa 22/04/2034	Suez Sa (Fr) 5 03/11/2032
Bpce Sa 11/01/2035	Rte Reseau De Transport D Electric 3.75 04/07/2035

Le compartiment a réalisé une légère sous-performance sur l'exercice.

Le Fonds a utilisé des instruments sur les marchés dérivés de taux et d'actions. Ces instruments ont été utilisés pour couvrir et exposé le Fonds.

Performances

Sur la période, la performance du Fonds a été de 3,07% pour la part N (*), de 3,02% pour la part Ofi Invest ESG Equilibre, de 2,30% pour la part RC EUR, de 3,10% pour la part RF et de 3,34% pour la part XL contre 3,84% pour son indice de référence composite (20% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 53% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 27% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate).

(*) Un coupon d'un montant unitaire de 1,05 euros a été distribué en date du 14 mai 2024.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART N	FR0013223575	29/12/2023	31/12/2024	3,07%	3,84%	96,96 €	98,86 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART Ofi Invest ESG Prudent	FR0012979276	29/12/2023	31/12/2024	3,02%	3,84%	105,23 €	108,41 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART RC EUR	FR0013247418	29/12/2023	31/12/2024	2,30%	3,84%	96,02 €	98,23 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART RF	FR0013309036	29/12/2023	31/12/2024	3,10%	3,84%	96,88 €	99,88 €
Ofi Invest ESG Prudent Euro PART XL	FR0000970089	29/12/2023	31/12/2024	3,34%	3,84%	165,78 €	171,32 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	32 973 314,22	31 576 741,78
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	4 214 270,84	1 013 974,00
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	FR0014009O62	FRANCE 1.25% 25/05/2038	2 481 161,00	
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	177 896,60	2 301 395,80
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	IT0005024234	REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	11 068,97	1 974 160,50
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY i 0.40% 15/05/2030	1 959 566,19	
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	ES0000012F76	KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	21 705,25	1 950 294,12
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	34 077,00	1 894 013,21
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	1 852 467,76	
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	OBLIGATIONS	ES0000012F92	SPAIN 0% 31/01/2025	41 722,07	1 662 084,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
Ofi Invest ESG Prudent Euro	1,63%	1,05%	1,33%

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31 décembre 2024
- Taux : Pas de position au 31 décembre 2024
- Crédit : Pas de position au 31 décembre 2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31 décembre 2024
- Commodities : Pas de position au 31 décembre 2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures : 24 688 525 euros**
- **Options : 521 634 euros**

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Ofi Invest ESG Prudent Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)
(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Prudent Euro

Identifiant d'entité juridique :
9695008PIB4ZJ59UYS65

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ____ %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Prudent Euro (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs publics et émetteurs privés de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille atteint **3,37** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20**%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG :** la note ESG du portefeuille atteint **7,17** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20**%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial**: la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de **0**% par rapport à son univers dont la part est de **1**%.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **73%** par rapport à son univers dont la part est de **46**%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Emetteurs privés :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,51** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20**%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG :** la note ESG du portefeuille a atteint **7,29** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial**: la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses était de **0**% par rapport à son univers dont la part était de **2,07**%.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes dans les organes de gouvernance était de **70%** par rapport à son univers dont la part était de **64**%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative		Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	**1. Emissions de GES**	**Emissions de GES de niveau 1**	1899,80 Teq CO2	1569,48 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG[1] : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ;
			Taux de couverture = 88,2%	Taux de couverture = 86,00%		
		Emissions de GES de niveau 2	803,90 Teq CO2	528,83 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux	

[1] La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = **88,2%**	Taux de couverture = **86,00%**	principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; *Mesures additionnelles définies en 2024 :* Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
		Emissions de GES de niveau 3	**16810,37** Teq CO2	**13607,28** Teq CO2		
			Taux de couverture = **88,2%**	Taux de couverture = **86,00%**		
		Emissions totales de GES	**19514,07** Teq CO2	**15705,61** Teq CO2		
			Taux de couverture = **88,2%**	Taux de couverture = **86,00%**		
	2. Empreinte carbone	**Empreinte carbone** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	**289,66** (Teq CO2/million d'EUR)	**343,14** (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
			Taux de couverture = **88,2%**	Taux de couverture = **86,00%**		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	**Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	**651,61** (Teq CO2/million d'EUR)	**646,56** (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **88,2%**	Taux de couverture = **86,43%**		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**	**0,10%**	**0,11%**	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **97,2%**	Taux de couverture = **92,70%**		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés**	Part d'énergie non renouvelable consommée = **59%**	Part d'énergie non renouvelable consommée = **60,01%**		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et

		bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Taux de couverture = **93,5%**	Taux de couverture = **77,24%**		« Opportunités dans les technologies vertes» ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Part d'énergie non-renouvelable produite = **41%**	Part d'énergie non-renouvelable produite = **66,74%**		
			Taux de couverture = **20,8%**	Taux de couverture = **9,86%**		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique**	**0,40** (GWh/million d'EUR)	**0,51** (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et «Opportunités dans les technologies vertes» ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* ; convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **96,1%**	Taux de couverture = **90,41%**		
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	**Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones**	**1%**	**1,13%**		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **92,2%**	Taux de couverture = **96,65%**		
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	**Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**38013,60** (Tonnes)	**4201,12** (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **9%**	Taux de couverture = **11,18%**		
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	**Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**45,34** (Tonnes)	**46562,19** (Tonnes)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont
			Taux de couverture = **52,9%**	Taux de couverture = **47,67%**		

C1 - Public

						considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**	**Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**	0% Taux de couverture = 98,4%	0% Taux de couverture = 93,17%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	**Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations**	33% Taux de couverture = 94,1%	0,20% Taux de couverture = 92,70%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements**	0,15 Taux de couverture = 49,9%	0,21 Taux de couverture = 47,23%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	**Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres**	Diversité des sexes = **41%** Taux de couverture = **97,2%**	Diversité des sexes = **39,64%** Taux de couverture = **92,33%**	le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées**	**0%** Taux de couverture = **97,8%**	**0%** Taux de couverture = **100%**	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	**Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques**	**Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques**	**1%** Taux de couverture = **97,2%**	**0,79%** Taux de couverture = **92,70%**	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	**Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**7%** Taux de couverture = **97%**	**11%** Taux de couverture = **92,70%**		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires» Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	**15. Intensité de GES**	**Intensité de GES des pays d'investissement**	**197,21** (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = **100%**	**224,09** (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = **100%**	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les	Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : «performance environnementale » (point de données « intensité des GEStendance »). *Mesures additionnelles définies en 2024 :*

C1 - Public

					facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Social	**16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**	**Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national**	0 Taux de couverture = 100%	0 Taux de couverture = 100%		Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association…). Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Actif	Poids	Pays	Secteur
BOP1337FIG Prvt	26,6%		
BOP1337FIC Prvt	14,4%		
ITAP SLV EQ ESG PRUDENT EUR Prvt	8,9%	France	
ITALY (REPUBLIC OF) RegS	2,4%	Italie	Finance
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	1,7%	France	
FRANCE (REPUBLIC OF)	1,6%	France	
ITALY (REPUBLIC OF)	1,5%	Italie	Finance
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS	1,5%	Allemagne	
SPAIN (KINGDOM OF)	1,3%	Espagne	Finance
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	1,3%	France	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	1,2%	France	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,9%	France	
SPAIN (KINGDOM OF)	0,8%	Espagne	Finance
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS	0,8%	Allemagne	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,7%	France	

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

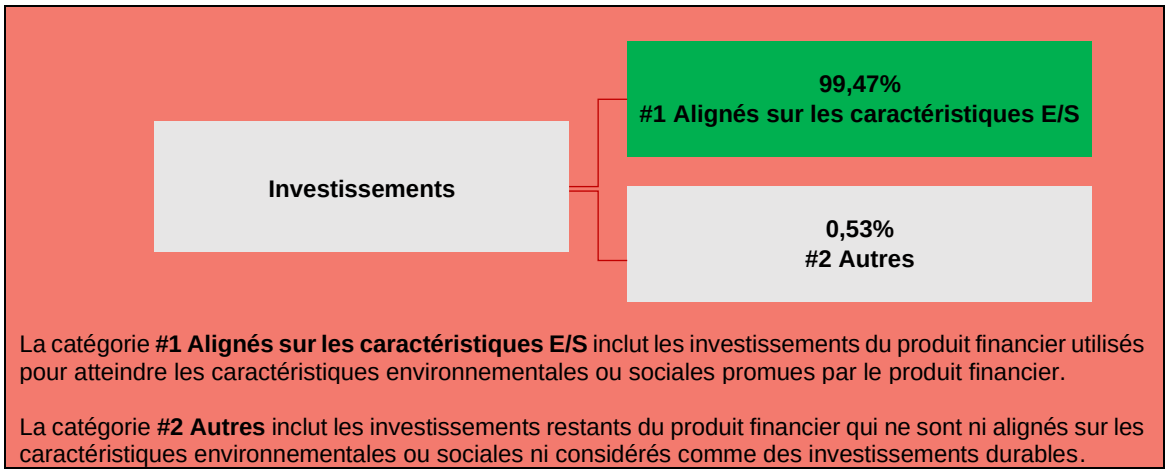

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a eu **99,47%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,53%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,16% de liquidités ;
- -0,01% de dérivés ;
- 0,38% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Autre	62,6%
Finance	22,3%
Services aux collectivités	3,4%
Industrie	2,9%
Consommation discrétionnaire	2,0%
Technologies de l'information	1,6%
Matériaux	1,3%
Immobilier	1,0%
Santé	1,0%
Services de communication	1,0%
Soins de santé	0,8%
Pétrole et gaz	0,0%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

C1 - Public

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

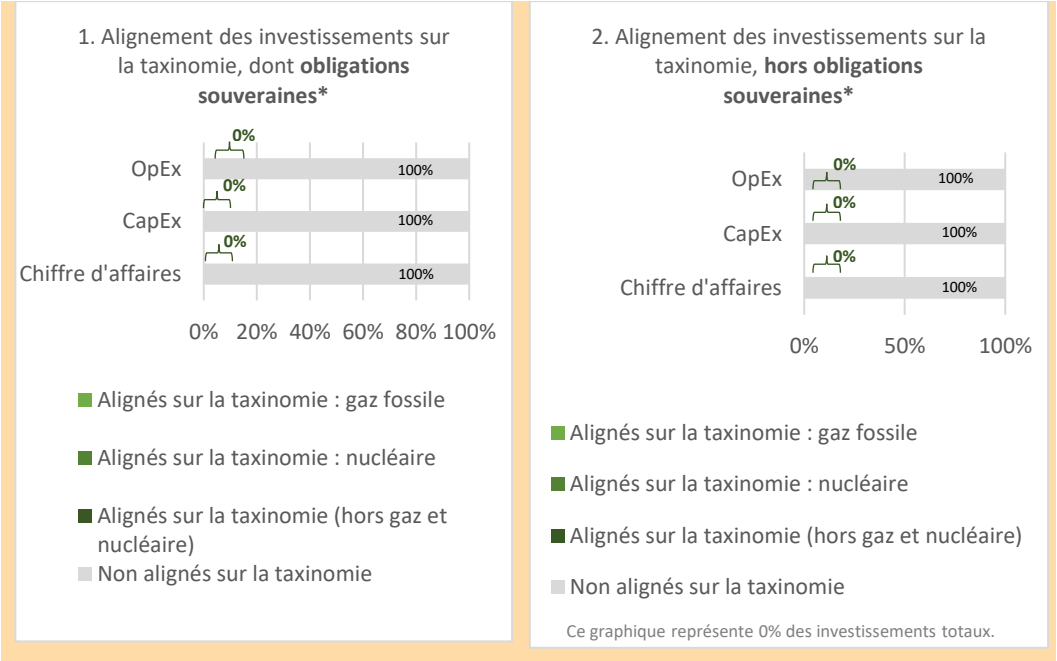

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennet toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

[2] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.*
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

OFI INVEST ESG PRUDENT EURO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

OFI INVEST ESG PRUDENT EURO

Fonds Commun de Placement

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ESG PRUDENT EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point détaillé dans les « Règles et méthodes comptables », figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Cette note traite des changements de méthodes comptables, y compris de présentation, liés à l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié). Elle expose notamment les conséquences découlant de la première application de ce règlement.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 avril 2025
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par

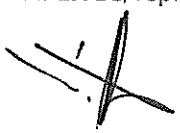

Maxime GALLET

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	**166 656 739,66**
Actions et valeurs assimilées (A)	**29 459 257,14**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 459 257,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**135 347 126,57**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	135 347 126,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 651 136,95**
OPCVM	1 651 136,95
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	**199 219,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**166 656 739,66**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**636 746,46**
Comptes financiers	**3 002,42**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**639 748,88**
Total Actif I+II	**167 296 488,54**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	161 460 197,58
Report à nouveau sur revenu net	516 019,17
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	4 879 565,65
Capitaux propres	**166 855 782,40**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**166 855 782,40**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**249 763,00**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**249 763,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**159 204,33**
Concours bancaires	**31 738,81**
Sous-total autres passifs IV	**190 943,14**
Total Passifs : I+II+III+IV	**167 296 488,54**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	890 665,69
Produits sur obligations	2 118 241,74
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	17 728,66
Sous-total Produits sur opérations financières	**3 026 636,09**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-59 718,54
Sous-total Charges sur opérations financières	**-59 718,54**
Total Revenus financiers nets (A)	**2 966 917,55**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-952 465,04**
Frais de gestion de la société de gestion	-952 465,04
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-952 465,04**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**2 014 452,51**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-29 333,74**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**1 985 118,77**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	3 382 395,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-172 230,55
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**3 210 164,62**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-86 108,81**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**3 124 055,81**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-294 882,14
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	185,13
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**-294 697,01**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**65 088,08**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**-229 608,93**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**4 879 565,65**

C1 - Public

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 30% de l'actif net ;
- Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le niveau d'exposition aux actions, obligations High Yield, obligations convertibles et à tout autre actif pouvant constituer une source de performance élevée, reste inchangé (limité en cumul à 30% de l'actif).

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.
Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi invest, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs.

Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 5% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 5%.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	166 855 782,40	168 997 776,55	174 756 930,39	190 092 098,76	166 941 852,66
Nombre de titres					
Catégorie de parts XL	80 197,6300	81 111,6300	146 643,6300	147 270,6300	141 318,6300
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	985 896,9793	1 049 288,4579	1 099 709,5098	1 045 282,4952	1 015 674,3912
Catégorie de parts N	459 974,1500	455 008,6000	461 906,2300	427 152,8800	294 660,9800
Catégorie de parts RC EUR	7 626,1804	10 515,4476	36 554,1775	20 923,1952	13 737,8452
Catégorie de parts RF	1,0000	1,0000	7 551,0000	7 551,0000	7 551,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts XL en EUR	171,32	165,78	152,55	175,07	170,10
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	108,41	105,23	97,12	111,80	108,95
Catégorie de parts N en EUR	98,86	96,96	90,14	104,17	102,09
Catégorie de parts RC EUR en EUR	98,23	96,02	89,23	103,44	101,51
Catégorie de parts RF en EUR	99,88	96,88	89,60	103,34	100,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	1,19	1,05	0,70	0,42	0,62
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-

C1 - Public

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-2,60	-0,40	-	0,00
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	1,25	-0,55	-2,31	2,25	1,53
Catégorie de parts N en EUR	-	-1,53	-2,80	1,72	0,00
Catégorie de parts RC EUR en EUR	0,45	-1,15	-2,78	1,37	-0,13
Catégorie de parts RF en EUR	1,04	-45,41	-2,32	1,88	0,35

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le FCP valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Cette procédure reste exceptionnelle.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à :

- 1,20% TTC pour les parts XL
- 0,60% TTC pour les parts OFI INVEST ESG PRUDENT et N
- 1,40% TTC pour les parts RC EUR
- 0,90% TTC pour les parts RF

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Frais indirects

Le fonds investira uniquement dans des parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement dont les frais ne dépasseront pas 1,00% TTC maximum.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPCVM sur lesquels l'OPCVM investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPCVM à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPCVM sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPCVM sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPCVM après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPCVM sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Parts XL

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts OFI INVEST ESG PRUDENT, RC EUR et RF

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Parts N

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**168 997 776,55**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	14 780 033,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-21 462 307,24
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 014 452,51
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 210 164,62
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-294 697,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-470 240,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	80 600,00[1]
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**166 855 782,40**

(1) Indémnités de lissage.

Souscriptions rachats

Catégorie de parts XL	
Parts émises	-
Parts rachetées	914,0000
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Parts émises	88 618,6271
Parts rachetées	152 010,1057
Catégorie de parts N	
Parts émises	54 425,0800
Parts rachetées	49 459,5300
Catégorie de parts RC EUR	
Parts émises	1 634,7686
Parts rachetées	4 524,0358
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

C1 - Public

Commissions

Catégorie de parts XL	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RC EUR	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0000970089 - OFI INVEST ESG PRUDENT EURO XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0012979276 - OFI INVEST ESG PRUDENT EURO OFI PROFIL PRUDENT

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013223575 - OFI INVEST ESG PRUDENT EURO N

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013247418 - OFI INVEST ESG PRUDENT EURO RC EUR

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013309036 - OFI INVEST ESG PRUDENT EURO RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**France** +/-	**Allemagne** +/-	**Pays-Bas** +/-	**Espagne** +/-	**Autres pays** +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	29 459	11 811	6 674	4 644	2 509	3 821
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-	Autres pays +/-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	4 390	NA	NA	NA	NA	NA
Options	506	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**34 355**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	135 347	110 795	14 773	9 780	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3	-	-	-	3
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-32	-	-	-	-32

C1 - Public

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	7 913	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**118 708**	**14 773**	**9 780**	**-29**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	10 951	7 360	17 611	99 425
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-32	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	6 312	-	1 601
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**-29**	**10 951**	**13 672**	**17 611**	**101 026**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	3	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**3**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	135 347	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

C1 - Public

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**135 347**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	384	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	384	
Société Générale	*384*	
Comptes financiers	3	
Société Générale	*3*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		32
Société Générale		*32*

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	*Pays de domiciliation du fonds*			
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D			
OFI INVEST AM	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 651*
Total				**1 651**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	384 010,40
Vente à règlement différé	252 190,78
Souscriptions à recevoir	545,28
Total créances	**636 746,46**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-129 240,69
Provision commission de mouvement	-806,89
Rachats à payer	-29 156,75
Total dettes	**-159 204,33**
Total	**477 542,13**

Frais de gestion

Catégorie de parts XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RC EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

C1 - Public

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	355,00	4 651,09	1 651 136,95

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie de parts XL	
Revenus nets	**199 224,81**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**199 224,81**
Report à nouveau	513 326,86
Sommes distribuables au titre du revenu net	**712 551,67**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	712 551,67
Capitalisation	-
Total	**712 551,67**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	80 197,6300
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Revenus nets	**1 236 129,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 236 129,00**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 236 129,00**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 236 129,00
Total	**1 236 129,00**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

C1 - Public

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts N	
Revenus nets	**546 258,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**546 258,00**
Report à nouveau	2 692,31
Sommes distribuables au titre du revenu net	**548 950,31**
Affectation :	
Distribution	547 369,24
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 581,07
Capitalisation	-
Total	**548 950,31**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	459 974,1500
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,19
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts RC EUR	
Revenus nets	**3 505,92**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 505,92**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 505,92**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	3 505,92
Total	**3 505,92**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts RF	
Revenus nets	**1,04**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1,04**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1,04**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1,04
Total	**1,04**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie de parts XL	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**256 320,86**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**256 320,86**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**256 320,86**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	256 320,86
Capitalisation	-
Total	**256 320,86**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	80 197,6300
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

C1 - Public

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 998 175,96**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 998 175,96**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 998 175,96**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 998 175,96
Capitalisation	-
Total	**1 998 175,96**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	985 896,9793
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts N	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**855 485,84**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**855 485,84**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**855 485,84**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	855 485,84
Capitalisation	-
Total	**855 485,84**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	459 974,1500
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts RC EUR	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**14 071,09**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**14 071,09**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**14 071,09**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	14 071,09
Capitalisation	-
Total	**14 071,09**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	7 626,1804
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts RF	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2,06**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2,06**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2,06**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2,06
Capitalisation	-
Total	**2,06**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

C1 - Public

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				**29 459 257,14**	**17,66**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*29 459 257,14*	*17,66*
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	1 358,00	321 574,40	0,19
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	218,00	313 266,00	0,19
AENA SME SA	Transport	EUR	1 142,00	225 430,80	0,14
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	3 495,00	548 435,40	0,33
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	5 695,00	330 082,20	0,20
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	2 336,00	691 222,40	0,41
ALSTOM	Manufacture	EUR	8 705,00	187 679,80	0,11
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	7 616,00	519 411,20	0,31
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	9 435,00	455 238,75	0,27
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	528,00	295 046,40	0,18
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	2 341,00	1 588 836,70	0,95
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	25 482,00	874 542,24	0,52
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	68 668,00	649 049,94	0,39
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	92 922,00	414 850,27	0,25
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	2 865,00	226 277,70	0,14
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	5 053,00	299 238,66	0,18
BRENNTAG AG	Commerce	EUR	5 291,00	306 243,08	0,18
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	17 384,00	510 046,56	0,31
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	16 884,00	536 911,20	0,32
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	6 238,00	534 596,60	0,32
COVESTRO AG	Manufacture	EUR	5 230,00	303 340,00	0,18
DANONE SA	Manufacture	EUR	4 442,00	289 263,04	0,17
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	9 371,00	313 928,50	0,19
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	4 605,00	450 000,60	0,27
EDENRED	Science/Technologie	EUR	8 425,00	267 493,75	0,16
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	Energie	EUR	51 114,00	157 993,37	0,09
ENEL SPA	Energie	EUR	92 279,00	635 433,19	0,38
ENGIE SA	Energie	EUR	23 185,00	354 962,35	0,21
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	1 840,00	433 504,00	0,26
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	15 101,00	252 639,73	0,15
GEA GROUP AG	Manufacture	EUR	11 787,00	563 654,34	0,34
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	Finance/Assurance	EUR	3 969,00	262 152,45	0,16
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	152,00	352 944,00	0,21
IBERDROLA SA	Energie	EUR	22 752,00	302 601,60	0,18
INDITEX	Commerce	EUR	8 006,00	397 417,84	0,24
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	13 300,00	417 620,00	0,25
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	32 733,00	495 250,29	0,30
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	183 100,00	707 315,30	0,42
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	3 785,00	282 133,90	0,17
KERING	Commerce	EUR	363,00	86 484,75	0,05

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Commerce	EUR	9 426,00	296 824,74	0,18
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	138 589,00	487 140,34	0,29
LEGRAND	Manufacture	EUR	3 667,00	344 844,68	0,21
LOREAL SA	Manufacture	EUR	1 924,00	657 719,40	0,39
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	1 720,00	1 093 060,00	0,66
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	2 990,00	418 301,00	0,25
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	706,00	343 892,60	0,21
NESTE CORPORATION	Manufacture	EUR	11 230,00	136 163,75	0,08
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	66 652,00	284 903,97	0,17
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	EUR	18 641,00	195 730,50	0,12
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	1 864,00	203 176,00	0,12
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	9 795,00	375 638,25	0,23
PUMA AG	Manufacture	EUR	10 358,00	459 480,88	0,28
SAFRAN	Manufacture	EUR	2 212,00	469 165,20	0,28
SANOFI	Manufacture	EUR	4 361,00	408 800,14	0,25
SAP SE	IT/Communication	EUR	5 288,00	1 249 554,40	0,75
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	4 629,00	1 115 126,10	0,67
SEB SA	Manufacture	EUR	4 503,00	394 012,50	0,24
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	2 285,00	430 859,60	0,26
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	7 500,00	384 000,00	0,23
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	15 676,00	425 760,16	0,26
SODEXO	Tourisme	EUR	3 340,00	265 697,00	0,16
STELLANTIS NV	Manufacture	EUR	11 756,00	148 642,86	0,09
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	IT/Communication	EUR	12 688,00	313 647,36	0,19
UPM KYMMENE OYJ	Manufacture	EUR	9 572,00	254 232,32	0,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	14 603,00	395 887,33	0,24
VINCI SA	Construction	EUR	3 557,00	354 775,18	0,21
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	10 406,00	305 103,92	0,18
WORLDLINE	Finance/Assurance	EUR	10 970,00	93 003,66	0,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**135 347 126,57**	**81,12**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*135 347 126,57*	*81,12*
ABN AMRO BANK 4% 16/01/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	214 025,85	0,13
ABN AMRO BANK NV 3.875% 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	213 277,90	0,13
ABN AMRO BANK NV 4.375% 16/07/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 075,32	0,13
ACHMEA BV VAR 02/11/2044	Finance/Assurance	EUR	169 000,00	181 770,45	0,11
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	Finance/Assurance	EUR	350 000,00	350 850,64	0,21
AKZO NOBEL NV 3.75% 16/09/2034	Manufacture	EUR	188 000,00	192 192,14	0,12
ALLIANDER NV VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	178 000,00	189 170,33	0,11

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	347 309,70	0,21
AMPRION GMBH 3.875% 07/09/2028	Construction	EUR	300 000,00	312 380,22	0,19
ARKEMA 3.50% 12/09/2034	Manufacture	EUR	200 000,00	200 571,12	0,12
ASB BANK LIMITED 3.185% 16/04/2029	Finance/Assurance	EUR	161 000,00	163 288,38	0,10
AUST & NZ BANKING GROUP VAR 05/05/2031	Finance/Assurance	EUR	485 000,00	470 792,20	0,28
AVERY DENNISON CORP 3.75% 04/11/2034	Manufacture	EUR	248 000,00	250 820,85	0,15
AXA SA VAR 07/10/2041	Finance/Assurance	EUR	473 000,00	412 340,15	0,25
AXA SA VAR 10/07/2042	Finance/Assurance	EUR	131 000,00	115 534,46	0,07
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	626 937,67	0,38
BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	436 781,70	0,26
BANCO SANTANDER SA VAR 22/04/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	432 651,40	0,26
BANK OF AMERICA CORP VAR 08/08/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	276 195,53	0,17
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	Finance/Assurance	EUR	498 000,00	439 227,51	0,26
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	311 665,48	0,19
BANQUE FED CRED MUTUEL 3% 11/09/2025	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	605 765,92	0,36
BARCLAYS PLC VAR 31/05/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	214 599,10	0,13
BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	501 483,69	0,30
BNP PARIBAS 1.125% 11/06/2026	Finance/Assurance	EUR	422 000,00	414 475,45	0,25
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	214 891,40	0,13
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	3 703 000,00	2 711 240,73	1,62
BOOKING HOLDINGS INC 4.25% 15/05/2029	Admin. privée	EUR	315 000,00	340 291,39	0,20
BOUYGUES SA 1.375% 07/06/2027	Construction	EUR	400 000,00	392 200,38	0,24
BPCE SA 0.5% 15/09/2027	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	479 538,42	0,29
BPCE VAR 02/03/2032	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	296 821,40	0,18
BRAMBLES FINANCE PLC 4.25% 22/03/2031	Finance/Assurance	EUR	184 000,00	200 870,56	0,12
BRENNTAG FINANCE BV 3.875% 24/04/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 439,15	0,13
BUREAU VERITAS SA 3.50% 22/05/2036	Science/Technologie	EUR	400 000,00	408 252,49	0,24
CADENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	Energie	EUR	409 000,00	358 948,93	0,22
CADENT FINANCE PLC 3.75% 16/04/2033	Energie	EUR	384 000,00	397 631,16	0,24
CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	95 649,16	0,06
CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	97 902,26	0,06
CBRE GI OPEN END FUND 4.75% 27/03/2034	Finance/Assurance	EUR	239 000,00	262 706,08	0,16
CIE GENERALE DES ESTABLI 3.125% 16/05/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	307 386,90	0,18
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	213 955,81	0,13
COFACE SA 6% 22/09/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	229 062,30	0,14
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 459,95	0,12
COVIVIO 1.625% 23/06/2030	Immobilier	EUR	400 000,00	369 490,79	0,22
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	400 000,00	435 941,21	0,26
CPMCAST CORP 3.25% 26/09/2032	IT/Communication	EUR	393 000,00	398 448,97	0,24
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 4.50% 17/12/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	409 630,36	0,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT AGRICOLE SA VAR 15/04/2036	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	628 628,38	0,38
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	212 842,99	0,13
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 01/03/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	241 041,45	0,14
CRELAN SA VAR 28/02/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	230 265,93	0,14
DAIMLER TRUCK INTL 3.375% 23/09/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	203 266,30	0,12
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	425 283,18	0,25
DH EUROPE FINANCE 0.2% 18/03/2026	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	583 868,71	0,35
DNB BANK ASA VAR 13/09/2033	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	213 504,49	0,13
DSB 3.125% 04/09/2034	Transport	EUR	126 000,00	128 279,29	0,08
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	Finance/Assurance	EUR	116 000,00	117 863,47	0,07
E ON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	219 000,00	229 096,65	0,14
E ON SE 3.75% 01/03/2029	Energie	EUR	54 000,00	57 677,61	0,03
EDP FINANCE BV 1.875% 13/10/2025	Finance/Assurance	EUR	321 000,00	320 214,30	0,19
EDP FINANCE BV 1.875% 21/09/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	191 270,49	0,11
EDP SERVICIOS FIN ESP SA 3.5% 16/07/2030	Science/Technologie	EUR	100 000,00	103 212,73	0,06
ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.125% 17/06/2031	Energie	EUR	200 000,00	212 800,55	0,13
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	200 000,00	176 648,05	0,11
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	Energie	EUR	300 000,00	321 402,71	0,19
ERG SPA 4.125% 03/07/2030	Energie	EUR	192 000,00	201 848,55	0,12
ESB FINANCE LIMITED 1.875% 14/06/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	280 844,42	0,17
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05/01/2026	Manufacture	EUR	500 000,00	490 894,75	0,29
ESSITY AB 0.5% 03/02/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	89 414,65	0,05
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	88 192,34	0,05
EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	Autre	EUR	1 229 000,00	1 135 755,77	0,68
EUROPEAN UNION 0% 04/07/2031	Autre	EUR	51 000,00	43 115,91	0,03
EUROPEAN UNION 0.125% 10/06/2035	Autre	EUR	2 204 000,00	1 684 536,82	1,01
EUROPEAN UNION 0.75% 04/04/2031	Autre	EUR	2 404 000,00	2 170 499,81	1,30
EXOR NV 0.875% 19/01/2031	Manufacture	EUR	141 000,00	123 543,85	0,07
EXOR NV 1.75% 18/01/2028	Manufacture	EUR	371 000,00	366 905,19	0,22
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	3 277 740,90	2 560 866,19	1,53
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/08/2027	Admin. publique	EUR	1 516 774,73	1 464 008,42	0,88
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	5 076 602,75	5 072 004,60	3,04
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.5% 15/04/2030	Admin. publique	EUR	590 896,46	758 955,16	0,45
FERRPVIAL EMISIONES SA 0.54% 12/11/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	366 187,73	0,22
FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029	Energie	EUR	179 000,00	178 808,52	0,11
FINLAND 0.05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	508 000,00	476 233,16	0,29
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	Admin. publique	EUR	530 000,00	460 230,80	0,28
FINNISH GOVERNMENT 1.125% 15/04/2034	Admin. publique	EUR	274 000,00	239 047,51	0,14
FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029	Manufacture	EUR	250 000,00	259 723,29	0,16
FORTUM OYJ 4% 26/05/2028	Energie	EUR	400 000,00	422 871,51	0,25
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	3 603 000,00	3 067 594,20	1,84

C1 - Public

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	7 874 062,00	5 140 146,69	3,08
FRANCE 0.75% 25/05/2028	Admin. publique	EUR	4 441 091,00	4 215 138,02	2,53
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	6 521 520,00	5 577 314,68	3,34
FRANCE 1.25% 25/05/2038	Admin. publique	EUR	3 160 000,00	2 461 946,48	1,48
FRANCE i 0.1% 01/03/2028	Admin. publique	EUR	3 537 400,00	4 095 580,54	2,45
FRENCH REPULIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	893 786,00	1 020 425,07	0,61
GECINA 0.875% 30/06/2036	Immobilier	EUR	400 000,00	301 917,15	0,18
GENERAL MILLS INC 3.65% 23/10/2030	Manufacture	EUR	187 000,00	193 178,48	0,12
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	170 000,00	179 805,34	0,11
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	367 196,49	0,22
HBOS PLC TF/TV 18/03/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 215,34	0,12
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	300 000,00	314 351,05	0,19
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	611 003,29	0,37
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	277 840,52	0,17
IBM CORP 3.625% 06/02/2031	IT/Communication	EUR	400 000,00	425 109,01	0,25
IMERYS SA 1.875% 31/03/2028	Mines	EUR	300 000,00	294 675,25	0,18
ING GROEP VAR 22/03/2030	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	506 153,01	0,30
INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032	Finance/Assurance	EUR	423 000,00	433 442,71	0,26
IRELAND 1.10% 15/05/2029	Admin. publique	EUR	486 116,34	465 807,33	0,28
IRELAND 1.3% 15/05/2033	Admin. publique	EUR	235 125,61	215 892,01	0,13
IRELAND 2% 18/02/2045	Admin. publique	EUR	205 395,37	181 135,37	0,11
IREN SPA 3.875% 22/07/2032	Energie	EUR	114 000,00	119 533,23	0,07
ITALIAN REPUBLIC 6.5% 01/11/2027	Admin. publique	EUR	0,25	0,28	0,00
ITALY 4% 01/02/2037	Admin. publique	EUR	1 900 000,00	2 016 389,87	1,21
JOHNSON CONTROLS TYCO FI 3.125% 11/12/2033	Manufacture	EUR	168 000,00	164 928,82	0,10
KBC GROUP NV VAR 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	214 869,15	0,13
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2028	Admin. publique	EUR	727 052,98	693 422,40	0,42
KINGDOM OF BELGIUM 3.00% 22/06/2034	Admin. publique	EUR	1 312 220,54	1 343 697,30	0,81
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	Admin. publique	EUR	958 573,82	1 102 061,95	0,66
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	Admin. publique	EUR	723 410,00	701 855,45	0,42
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	1 386 294,00	1 421 575,64	0,85
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	Admin. publique	EUR	919 513,00	1 076 336,39	0,65
KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	Admin. publique	EUR	2 040 000,00	1 838 156,81	1,10
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	Admin. publique	EUR	4 708 000,00	4 220 004,19	2,53
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	Admin. publique	EUR	2 171 000,00	2 100 395,21	1,26
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	624 000,00	662 571,75	0,40
KLEPIERRE 0.625% 01/07/2030	Immobilier	EUR	700 000,00	617 207,45	0,37
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	300 000,00	311 336,63	0,19
KONINKLIJKE KPN NV 3.875% 03/07/2031	IT/Communication	EUR	100 000,00	106 320,42	0,06
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	491 965,07	0,29
LA POSTE SA 1.375% 21/04/2032	Transport	EUR	600 000,00	532 500,90	0,32
LEGRAND SA 3.5% 26/06/2034	Manufacture	EUR	800 000,00	832 132,05	0,50

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 14/05/2032	Finance/Assurance	EUR	141 000,00	147 645,68	0,09
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	191 000,00	205 019,04	0,12
MITSUBISHI UFJ FIN GRP 0.337% VAR 08/06/2027	Finance/Assurance	EUR	638 000,00	616 888,37	0,37
MONDI FINANCE PLC 3.75% 31/05/2032	Finance/Assurance	EUR	183 000,00	191 909,27	0,12
MUNICH RE VAR 26/05/2041	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	527 401,64	0,32
NATIONAL GRID NA INC 4.668% 12/09/2033	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	327 504,48	0,20
NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC 3.631% 03/09/2031	Finance/Assurance	EUR	245 000,00	252 072,29	0,15
NATURGY FINANCE SA 3.625% 02/10/2034	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 829,26	0,12
NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	Finance/Assurance	EUR	625 000,00	637 611,13	0,38
NORDEA BANK ABP VAR 29/05/2035	Finance/Assurance	EUR	251 000,00	263 956,62	0,16
NOVARTISFINANCE SA 0.0% 23/09/2028	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	453 995,00	0,27
NOVO BANCO SA VAR 09/03/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 272,66	0,12
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	502 839,60	484 965,79	0,29
OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	385 000,00	384 293,29	0,23
ORANGE SA VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	400 000,00	441 451,07	0,26
ORANO SA 4% 12/03/2031	Manufacture	EUR	200 000,00	211 735,59	0,13
P3 GROUP 4.625% 13/02/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 899,90	0,06
PIRELLI & C SPA 3.875% 02/07/2029	Manufacture	EUR	176 000,00	183 979,91	0,11
PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	267 000,00	282 320,72	0,17
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07/03/2030	Finance/Assurance	EUR	350 000,00	365 954,10	0,22
PRYSMIAN SPA 3.625% 28/11/2028	Energie	EUR	246 000,00	249 201,77	0,15
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	310 201,55	0,19
RED ELECTRICA CORP VAR PREPETUAL	Energie	EUR	100 000,00	104 769,01	0,06
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 796,49	0,12
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	154 683,39	0,09
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	Finance/Assurance	EUR	245 000,00	229 617,89	0,14
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	Finance/Assurance	EUR	148 000,00	156 454,00	0,09
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 4.375% 27/06/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 637,40	0,06
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	Admin. publique	EUR	5 434 000,00	5 141 663,11	3,08
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	1 062 000,00	937 310,58	0,56
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	Admin. publique	EUR	1 745 000,00	1 097 273,45	0,66
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	Admin. publique	EUR	1 052 132,71	923 166,75	0,55
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	Admin. publique	EUR	276 000,00	181 564,79	0,11
REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	Admin. publique	EUR	8 012 000,00	7 998 561,53	4,79
REPUBLIC OF ITALY 3.25% 01/09/2046	Admin. publique	EUR	1 050 000,00	957 571,23	0,57
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	1 530 000,00	1 535 225,16	0,92
REPUBLIC OF ITALY i 1.25%i 15/09/2032	Admin. publique	EUR	1 508 000,00	1 890 936,43	1,13
REPUBLIC OF ITALY i 0.40% 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	1 727 000,00	2 013 715,27	1,21
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.475% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	519 562,86	468 090,84	0,28
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	Admin. publique	EUR	310 451,20	254 047,36	0,15

C1 - Public

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	Admin. publique	EUR	1 828 260,74	1 846 235,05	1,11
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	Admin. publique	EUR	162 658,15	187 265,57	0,11
ROQUETTE FRERES 3.774% 25/11/2031	Manufacture	EUR	400 000,00	398 893,00	0,24
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	163 000,00	172 739,58	0,10
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	300 000,00	306 656,22	0,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3% 10/01/2031	Manufacture	EUR	700 000,00	726 730,36	0,44
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13/10/2029	Manufacture	EUR	100 000,00	102 552,05	0,06
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 04/09/2032	Energie	EUR	153 000,00	155 386,55	0,09
SEGRO PLC 3.5% 24/09/2032	Immobilier	EUR	144 000,00	145 099,43	0,09
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	Finance/Assurance	EUR	165 000,00	174 545,45	0,10
SMURFIT KAPPA TREASURY 3.454% 27/11/2032	Finance/Assurance	EUR	185 000,00	188 816,79	0,11
SNAM SPA 0.625% 30/06/2031	Transport	EUR	100 000,00	85 180,21	0,05
SNAM SPA 1.25% 28/08/2025	Transport	EUR	181 000,00	180 162,61	0,11
SNAM SPA VAR PERPETUAL	Transport	EUR	300 000,00	307 613,67	0,18
SOCIETE GENERALE VAR 21/11/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	638 497,89	0,38
SSE PLC VAR PERP	Energie	EUR	200 000,00	206 860,88	0,12
STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2026	Energie	EUR	200 000,00	202 233,59	0,12
SWISSCOM FINANCE 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	240 000,00	247 739,08	0,15
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	300 000,00	262 955,01	0,16
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	175 000,00	178 889,39	0,11
TELENOR SA 4% 03/10/2030	IT/Communication	EUR	212 000,00	224 989,70	0,13
TELSTRA GROUP LTD 3.5% 03/09/2036	IT/Communication	EUR	403 000,00	415 073,33	0,25
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	IT/Communication	EUR	100 000,00	106 957,85	0,06
TENNET HOLDING BV 0.125% 09/12/2027	Energie	EUR	213 000,00	199 060,35	0,12
TENNET HOLDING BV 0.875% 16/06/2035	Energie	EUR	300 000,00	242 681,55	0,15
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	Energie	EUR	100 000,00	109 285,96	0,07
TERNA RETE ELETTRICA 3.5% 17/01/2031	Energie	EUR	364 000,00	382 222,28	0,23
TERNA SPA 0.375% 25/09/2030	Energie	EUR	631 000,00	541 989,50	0,32
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.375% 13/01/2026	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	311 813,36	0,19
TRANSURBAN FINANCE CO 3.713% 12/03/2032	Finance/Assurance	EUR	199 000,00	209 424,14	0,13
UBS GROUP AG VAR 09/06/2033	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	534 853,42	0,32
UNIVERSAL MUSIC 4% 13/06/2031	IT/Communication	EUR	160 000,00	170 482,59	0,10
VATTENFALL AB 3.75% 18/10/2026	Energie	EUR	286 000,00	293 519,21	0,18
VEOLIA ENVIRONMENT SA 2.974% 10/01/2031	Energie	EUR	300 000,00	297 261,05	0,18
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	300 000,00	312 218,55	0,19
VIRGIN MONEY UK PLC VAR 18/03/2028	Finance/Assurance	EUR	142 000,00	149 402,52	0,09
WENDEL SE 1% 01/06/2031	Science/Technologie	EUR	600 000,00	527 380,68	0,32
WERFEN SA SPAIN 4.25% 03/05/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	213 077,48	0,13
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	200 000,00	213 458,68	0,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**1 651 136,95**	**0,99**
OPCVM				*1 651 136,95*	*0,99*
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	355,00	1 651 136,95	0,99
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				**166 457 520,66**	**99,76**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

C1 - Public

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Futures				
EURO STOXX 50	-105	101 456,20	-	-5 125 050,00
EURO STOXX 50 ESG	222	-	84 590,00	4 577 640,00
EURO STOXX MID	195	-	51 675,00	4 937 400,00
Sous-Total Futures		***101 456,20***	***136 265,00***	***4 389 990,00***
Options				
EURO STOXX 50 - PUT 4 450 - 2025-02	-432	-	88 128,00	2 254 657,54
EURO STOXX 50 - PUT 4 600 - 2025-01	432	37 584,00	-	-1 749 157,40
Sous-Total Options		***37 584,00***	***88 128,00***	***505 500,14***
Total Actions		**139 040,20**	**224 393,00**	**4 895 490,14**
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BUND	20	10 400,00	-	2 668 800,00
EURO BUND	-8	29 200,00	-	-1 067 520,00
EURO SCHATZ	59	-	25 370,00	6 312 115,00
Sous-Total Futures		***39 600,00***	***25 370,00***	***7 913 395,00***
Total Taux d'intérêts		**39 600,00**	**25 370,00**	**7 913 395,00**
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	166 457 520,66
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-85 352,80
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	14 230,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	20 578,80
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	639 748,88
Autres passifs (-)	-190 943,14
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**166 855 782,40**

C1 - Public

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	**172 353 832,83**	**173 452 251,11**
Actions et valeurs assimilées	**39 048 245,96**	**42 489 447,76**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	39 048 245,96	42 489 447,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**133 169 379,11**	**125 265 018,13**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	133 169 379,11	125 265 018,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	**5 246 275,22**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	5 246 275,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**136 207,76**	**451 510,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	136 207,76	451 510,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	**947 556,73**	**1 531 325,15**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	947 556,73	1 531 325,15
Comptes financiers	**2 676,24**	**357 124,60**
Liquidités	2 676,24	357 124,60
Total de l'actif	**173 304 065,80**	**175 340 700,86**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**169 501 692,09**	**177 836 062,13**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**635 137,10**
Report à nouveau (a)	**340 849,14**	**386 975,21**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-2 662 362,86**	**-5 429 711,41**
Résultat de l'exercice (a, b)	**1 817 598,18**	**1 328 467,36**
Total des capitaux propres	**168 997 776,55**	**174 756 930,39**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**136 207,75**	**451 510,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**136 207,75**	**451 510,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	136 207,75	451 510,00
Autres opérations	-	-
Dettes	**155 038,03**	**132 260,47**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	155 038,03	132 260,47
Comptes financiers	**4 015 043,47**	**-**
Concours bancaires courants	4 015 043,47	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**173 304 065,80**	**175 340 700,86**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**16 672 810,00**	**18 243 700,00**
ACTIONS	16 672 810,00	18 243 700,00
VENTE - FUTURE - EURO STOXX 50	16 672 810,00	18 243 700,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**3 405 500,00**	-
ACTIONS	3 405 500,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX MID	3 405 500,00	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 207,25	1 758,32
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 208 382,69	1 284 360,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 627 601,68	1 060 752,63
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**2 871 191,62**	**2 346 871,71**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	33 126,46	50 896,31
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**33 126,46**	**50 896,31**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**2 838 065,16**	**2 295 975,40**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	960 729,92	1 011 327,80
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**1 877 335,24**	**1 284 647,60**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-59 737,06	43 819,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**1 817 598,18**	**1 328 467,36**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le FCP valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Cette procédure reste exceptionnelle.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à :

- 1,20% TTC pour les parts XL
- 0,60% TTC pour les parts OFI INVEST ESG PRUDENT et N
- 1,40% TTC pour les parts RC EUR
- 0,90% TTC pour les parts RF

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Frais indirects

Le fonds investira uniquement dans des parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement dont les frais ne dépasseront pas 1 % TTC maximum.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPCVM sur lesquels l'OPCVM investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPCVM à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPCVM sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPCVM sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPCVM après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPCVM sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Parts XL

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts OFI INVEST ESG PRUDENT, RC EUR et RF

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts N

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**174 756 930,39**	**190 092 098,76**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		15 170 367,17	33 158 501,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-34 300 500,38	-22 722 687,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		4 080 861,89	2 118 588,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-4 296 948,24	-6 369 372,23
Plus-values réalisées sur contrats financiers		875 615,00	3 561 607,50
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-3 301 735,00	-4 490 200,00
Frais de transaction		-94 502,96	-162 787,88
Différences de change		-614,92	5 837,03
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		14 864 683,38	-22 272 287,09
Différence d'estimation exercice N	2 671 469,56		
Différence d'estimation exercice N - 1	-12 193 213,82		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-320 455,04	740 880,00
Différence d'estimation exercice N	131 054,96		
Différence d'estimation exercice N - 1	451 510,00		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-313 259,98	-187 895,86
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		1 877 335,24	1 284 647,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**168 997 776,55**	**174 756 930,39**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**133 169 379,11**	**78,80**
Obligations Indexées	10 389 744,92	6,15
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	122 779 634,19	72,65
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	20 078 310,00	11,88
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	108 751 667,28	64,35	14 027 966,91	8,30	-	-	10 389 744,92	6,15
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	2 676,24	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	4 015 043,47	2,38
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	237 533,76	0,14	722 938,44	0,43	17 951 566,93	10,62	30 961 430,29	18,32	83 295 909,69	49,29
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 676,24	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 015 043,47	2,38	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 676,24	0,00	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	943 124,90
Souscriptions à recevoir	4 431,83
Total créances	**947 556,73**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-120 692,05
Provision commission de mouvement	-602,22
Rachats à payer	-33 743,76
Total dettes	**-155 038,03**
Total	**792 518,70**

Souscriptions rachats

Catégorie de parts XL	
Parts émises	-
Parts rachetées	65 532,0000
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Parts émises	104 711,6891
Parts rachetées	155 132,7410
Catégorie de parts N	
Parts émises	47 399,0100
Parts rachetées	54 296,6400
Catégorie de parts RC EUR	
Parts émises	3 142,2976
Parts rachetées	29 181,0275
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	7 550,0000

Commissions

Catégorie de parts XL	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RC EUR	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RC EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Néant

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

Néant

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Néant

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités

Néant

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts XL		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	340 439,18	383 093,04
Résultat	178 737,87	232 394,80
Total	**519 177,05**	**615 487,84**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	519 177,05	615 487,84
Capitalisation	-	-
Total	**519 177,05**	**615 487,84**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	81 111,6300	146 643,6300
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 155 035,75	773 212,61
Total	**1 155 035,75**	**773 212,61**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 155 035,75	773 212,61
Total	**1 155 035,75**	**773 212,61**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts N		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	409,96	3 882,17
Résultat	480 011,44	319 866,91
Total	**480 421,40**	**323 749,08**
Affectation		
Distribution	477 759,03	323 334,36
Report à nouveau de l'exercice	2 662,37	414,72
Capitalisation	-	-
Total	**480 421,40**	**323 749,08**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	455 008,6000	461 906,2300
Distribution unitaire	1,05	0,70
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RC EUR		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 857,08	-480,67
Total	**3 857,08**	**-480,67**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 857,08	-480,67
Total	**3 857,08**	**-480,67**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-43,96	3 473,71
Total	**-43,96**	**3 473,71**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-43,96	3 473,71
Total	**-43,96**	**3 473,71**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts XL		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	635 137,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-211 411,72	-694 686,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-211 411,72**	**-59 549,82**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-211 411,72	-59 549,82
Total	**-211 411,72**	**-59 549,82**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	81 111,6300	146 643,6300
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 738 670,71	-3 318 464,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1 738 670,71**	**-3 318 464,72**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 738 670,71	-3 318 464,72
Total	**-1 738 670,71**	**-3 318 464,72**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 049 288,4579	1 099 709,5098
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts N		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-696 323,53	-1 294 072,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-696 323,53**	**-1 294 072,09**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-696 323,53	-1 294 072,09
Total	**-696 323,53**	**-1 294 072,09**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	455 008,6000	461 906,2300
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RC EUR		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-15 955,45	-101 459,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-15 955,45**	**-101 459,88**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-15 955,45	-101 459,88
Total	**-15 955,45**	**-101 459,88**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10 515,4476	36 554,1775
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,45	-21 027,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1,45**	**-21 027,80**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,45	-21 027,80
Total	**-1,45**	**-21 027,80**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	7 551,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	168 997 776,55	174 756 930,39	190 092 098,76	166 941 852,66	160 182 153,27
Nombre de titres					
Catégorie de parts XL	81 111,6300	146 643,6300	147 270,6300	141 318,6300	200 498,6437
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT	1 049 288,4579	1 099 709,5098	1 045 282,4952	1 015 674,3912	990 611,7344
Catégorie de parts N	455 008,6000	461 906,2300	427 152,8800	294 660,9800	167 882,8800
Catégorie de parts RC EUR	10 515,4476	36 554,1775	20 923,1952	13 737,8452	14 734,3217
Catégorie de parts RF	1,0000	7 551,0000	7 551,0000	7 551,0000	13 531,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts XL en EUR	165,78	152,55	175,07	170,10	167,52
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	105,23	97,12	111,80	108,95	107,62
Catégorie de parts N en EUR	96,96	90,14	104,17	102,09	102,08
Catégorie de parts RC EUR en EUR	96,02	89,23	103,44	101,51	100,98
Catégorie de parts RF en EUR	96,88	89,60	103,34	100,91	99,88
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	1,05	0,70	0,42	0,62	1,20
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts XL en EUR	-2,60	-0,40	-	0,00	-3,86
Catégorie de parts OFI PROFIL PRUDENT en EUR	-0,55	-2,31	2,25	1,53	-2,80
Catégorie de parts N en EUR	-1,53	-2,80	1,72	0,00	-3,82
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-1,15	-2,78	1,37	-0,13	-3,34
Catégorie de parts RF en EUR	-45,41	-2,32	1,88	0,35	-2,80

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**39 048 245,96**	**23,11**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			39 048 245,96	23,11
ADIDAS NOM	EUR	2 394,00	440 879,04	0,26
AENA SME SA	EUR	3 195,00	524 299,50	0,31
AIR LIQUIDE	EUR	4 030,00	709 763,60	0,42
AKZO NOBEL NV	EUR	7 871,00	588 908,22	0,35
ALLIANZ SE-NOM	EUR	2 828,00	684 234,60	0,40
ALSTOM	EUR	8 098,00	98 633,64	0,06
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	7 556,00	490 233,28	0,29
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	6 863,00	400 936,46	0,24
ASML HOLDING N.V.	EUR	2 901,00	1 977 611,70	1,17
AXA SA	EUR	37 129,00	1 094 934,21	0,65
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	54 575,00	448 933,95	0,27
BANCO SANTANDER SA	EUR	180 949,00	683 896,75	0,40
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	4 312,00	434 563,36	0,26
BNP PARIBAS	EUR	9 026,00	564 937,34	0,33
BRENNTAG AG	EUR	3 102,00	258 148,44	0,15
BUREAU VERITAS	EUR	20 940,00	478 897,80	0,28
CAIXABANK	EUR	92 505,00	344 673,63	0,20
CAPGEMINI SE	EUR	2 168,00	409 210,00	0,24
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	25 418,00	825 068,28	0,49
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	3 766,00	251 041,56	0,15
DANONE SA	EUR	11 885,00	697 411,80	0,41
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	6 009,00	265 808,12	0,16
DSM FIRMENICH LTD	EUR	5 200,00	478 400,00	0,28
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	134 564,00	612 939,02	0,36
ENEL SPA	EUR	115 305,00	776 002,65	0,46
ENGIE SA	EUR	22 680,00	361 020,24	0,21
ENI SPA	EUR	37 948,00	582 425,90	0,34
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	3 597,00	653 215,20	0,39
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	7 920,00	467 121,60	0,28
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	26 162,00	483 997,00	0,29
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	61 240,00	816 941,60	0,48
GEA GROUP AG	EUR	12 776,00	481 527,44	0,28
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	EUR	5 974,00	425 468,28	0,25
HERMES INTERNATIONAL	EUR	156,00	299 332,80	0,18
IBERDROLA SA	EUR	41 011,00	486 800,57	0,29
INDITEX	EUR	8 138,00	320 881,34	0,19
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	18 979,00	717 406,20	0,42
ING GROUP NV	EUR	44 908,00	607 425,61	0,36
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	248 527,00	656 981,12	0,39
KBC GROUPE	EUR	6 760,00	396 947,20	0,23
KERING	EUR	992,00	395 808,00	0,23

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	14 121,00	367 357,82	0,22
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	176 802,00	551 268,64	0,33
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	21 721,00	457 987,29	0,27
LEGRAND	EUR	5 054,00	475 581,40	0,28
LOREAL SA	EUR	2 545,00	1 146 904,25	0,68
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	1 681,00	1 233 181,60	0,73
MERCK KGAA	EUR	4 240,00	610 984,00	0,36
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	1 377,00	516 512,70	0,31
NESTE CORPORATION	EUR	25 478,00	820 646,38	0,49
NOKIA OYJ	EUR	100 342,00	306 243,78	0,18
ORANGE	EUR	48 669,00	501 485,38	0,30
PERNOD RICARD	EUR	3 383,00	540 434,25	0,32
PROSUS N V	EUR	13 652,00	368 399,22	0,22
PUMA AG	EUR	9 476,00	478 727,52	0,28
REXEL	EUR	19 734,00	488 811,18	0,29
SAFRAN	EUR	3 439,00	548 382,94	0,32
SANOFI	EUR	9 852,00	884 315,52	0,52
SAP SE	EUR	7 840,00	1 093 523,20	0,65
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	6 960,00	1 265 188,80	0,75
SEB SA	EUR	2 871,00	324 423,00	0,19
SOCIETE GENERALE A	EUR	14 652,00	352 014,30	0,21
SODEXO	EUR	4 500,00	448 290,00	0,27
STELLANTIS NV	EUR	25 415,00	537 400,18	0,32
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	EUR	2 618,00	175 196,56	0,10
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	16 307,00	420 883,67	0,25
UPM KYMMENE OYJ	EUR	9 804,00	333 924,24	0,20
VINCI SA	EUR	4 845,00	550 876,50	0,33
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	10 401,00	296 844,54	0,18
WORLDLINE	EUR	16 515,00	258 790,05	0,15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**133 169 379,11**	**78,80**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			133 169 379,11	78,80
ABN AMRO BANK 4% 16/01/2028	EUR	400 000,00	425 950,14	0,25
ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.50% 21/09/2031	EUR	631 000,00	526 140,90	0,31
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	EUR	800 000,00	781 315,41	0,46
ALD SA 1.25% 02/03/2026	EUR	600 000,00	579 410,98	0,34
ALD SA 4.875% 06/10/2028	EUR	400 000,00	428 541,80	0,25
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	EUR	300 000,00	336 593,51	0,20
AMPRION GMBH 3.875% 07/09/2028	EUR	300 000,00	313 377,95	0,19
AP MOLLER MAERSK A S 0.75% 25/11/2031	EUR	537 000,00	441 145,06	0,26
AUST & NZ BANKING GROUP VAR 05/05/2031	EUR	485 000,00	447 044,73	0,26
AXA SA VAR 07/10/2041	EUR	473 000,00	393 255,04	0,23
AXA SA VAR 11/07/2043	EUR	100 000,00	109 974,81	0,07
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	EUR	600 000,00	620 553,70	0,37
BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	EUR	400 000,00	430 622,46	0,25

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
BANCO SANTANDER SA VAR 24/03/2027	EUR	600 000,00	562 556,07	0,33
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	EUR	498 000,00	418 939,75	0,25
BANK OF AMERICA VAR 31/03/2029	EUR	300 000,00	310 652,66	0,18
BANQ FED CRED MUTUEL 0.625% 03/11/2028	EUR	600 000,00	526 165,00	0,31
BELFIUS BANK SA 3.875% 12/06/2028	EUR	300 000,00	313 951,27	0,19
BNP PARIBAS 1.125% 11/06/2026	EUR	422 000,00	404 753,69	0,24
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	EUR	900 000,00	961 846,97	0,57
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	1 909 000,00	1 374 667,77	0,81
BOOKING HOLDINGS INC 4.25% 15/05/2029	EUR	315 000,00	342 359,64	0,20
BOUYGUES SA 4.625% 07/06/2032	EUR	400 000,00	450 774,75	0,27
BPCE SA 0.5% 15/09/2027	EUR	200 000,00	184 940,55	0,11
BPCE SA VAR 14/01/2028	EUR	300 000,00	275 474,79	0,16
BPCE VAR 02/03/2032	EUR	300 000,00	286 851,89	0,17
BRAMBLES FINANCE PLC 4.25% 22/03/2031	EUR	184 000,00	200 491,28	0,12
CADENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	EUR	509 000,00	431 963,96	0,26
CADENT FINANCE PLC 4.25% 05/07/2029	EUR	247 000,00	263 409,17	0,16
CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	EUR	100 000,00	91 694,92	0,05
CAIXABANK SA VAR 19/07/2029	EUR	300 000,00	320 925,25	0,19
CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	EUR	100 000,00	94 227,13	0,06
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26/11/2026	EUR	324 000,00	329 486,58	0,19
COFACE SA 6% 22/09/2032	EUR	400 000,00	434 594,10	0,26
COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	EUR	500 000,00	532 872,13	0,32
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	EUR	200 000,00	208 312,92	0,12
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 1.50% 06/10/2031	EUR	600 000,00	492 928,52	0,29
CREDIT AGRICOLE SA 2.625% 17/03/2027	EUR	600 000,00	595 405,57	0,35
CREDIT LOGEMENT SA VAR 15/02/2034	EUR	400 000,00	352 814,60	0,21
CREDIT MUTUEL 3.875% 22/05/2028	EUR	200 000,00	209 365,52	0,12
CREDIT SUISSE GROUP AG VARIABLE 14/01/2028	EUR	500 000,00	460 652,05	0,27
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	EUR	400 000,00	430 187,92	0,25
DH EUROPE 0.45% 18/03/2028	EUR	631 000,00	572 934,04	0,34
DNB BANK ASA VAR 13/09/2033	EUR	200 000,00	211 640,11	0,13
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	EUR	193 000,00	202 442,66	0,12
E ON SE 3.75% 01/03/2029	EUR	273 000,00	286 243,86	0,17
EDP FINANCE BV 1.875% 13/10/2025	EUR	421 000,00	413 464,45	0,24
EDP FINANCE BV 1.875% 21/09/2029	EUR	200 000,00	188 125,57	0,11
ENEL FINANCE 0% 17/06/2027	EUR	291 000,00	262 511,10	0,16
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	EUR	200 000,00	176 039,10	0,10
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	100 000,00	79 979,39	0,05
ENERGIAS DE PORTUGAL SA 3.875% 26/06/2028	EUR	100 000,00	104 902,20	0,06
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	EUR	300 000,00	314 290,07	0,19
ESB FINANCE LIMITED 1.875% 14/06/2031	EUR	300 000,00	278 669,88	0,16
EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	EUR	1 222 000,00	1 103 343,80	0,65
EUROPEAN UNION 0% 06/07/2026	EUR	1 522 600,00	1 431 853,04	0,85
EUROPEAN UNION 0.125% 10/06/2035	EUR	1 058 000,00	790 968,17	0,47
EUROPEAN UNION 0.75% 04/04/2031	EUR	2 404 000,00	2 140 316,67	1,27

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EXOR NV 0.875% 19/01/2031	EUR	141 000,00	122 862,67	0,07
EXOR NV 1.75% 18/01/2028	EUR	371 000,00	361 606,58	0,21
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	4 251 740,90	3 351 222,18	1,98
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/08/2027	EUR	2 153 920,45	2 048 865,63	1,21
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	4 455 602,75	4 661 006,04	2,76
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.5% 15/04/2030	EUR	1 280 000,00	1 652 778,40	0,98
FERROVIAL EMISIONES SA 1.375% 31/03/2025	EUR	200 000,00	196 868,80	0,12
FERRPVIAL EMISIONES SA 0.54% 12/11/2028	EUR	400 000,00	355 626,89	0,21
FINLAND 0.05% 15/09/2028	EUR	495 000,00	456 440,85	0,27
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	517 000,00	441 724,80	0,26
FINNISH GOVERNMENT 1.125% 15/04/2034	EUR	267 000,00	234 234,83	0,14
FINNISH GOVERNMENT 2% 15/04/2024	EUR	245 000,00	247 443,04	0,15
FONCIERE DES REGIONS 1.5% 21/06/2027	EUR	600 000,00	569 539,67	0,34
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	2 717 000,00	2 323 035,00	1,37
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	5 839 062,00	4 061 338,83	2,40
FRANCE 0.75% 25/05/2028	EUR	6 415 000,00	6 053 640,95	3,58
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	2 779 291,00	2 463 886,27	1,46
FRANCE i 0.1% 01/03/2028	EUR	4 320 000,00	5 014 402,46	2,97
FRENCH REPULIC 0.10% i 25/07/2031	EUR	1 670 000,00	1 948 216,18	1,15
GECINA 0.875% 30/06/2036	EUR	300 000,00	223 761,19	0,13
GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	EUR	165 000,00	175 145,58	0,10
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	EUR	170 000,00	182 113,75	0,11
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	EUR	400 000,00	346 903,93	0,21
HBOS PLC TF/TV 18/03/2030	EUR	200 000,00	206 835,74	0,12
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	EUR	300 000,00	261 120,00	0,15
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	600 000,00	555 138,08	0,33
IBM CORP 1.5% 23/05/2029	EUR	400 000,00	376 728,52	0,22
ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	EUR	500 000,00	415 517,21	0,25
ICADF 1.0% 19/01/2030	EUR	100 000,00	86 126,16	0,05
IMERYS SA 1% 15/07/2031	EUR	200 000,00	158 819,89	0,09
IMERYS SA 1.875% 31/03/2028	EUR	300 000,00	282 012,54	0,17
ING GROEP NV VAR 23/05/2029	EUR	300 000,00	317 809,18	0,19
ING GROEP NV VAR 26/09/2029	EUR	300 000,00	293 998,65	0,17
INTESA SANPAOLO 5.125% 29/08/2031	EUR	355 000,00	385 559,63	0,23
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	EUR	221 000,00	229 868,14	0,14
IRELAND 1.10% 15/05/2029	EUR	473 535,95	451 186,35	0,27
IRELAND 1.3% 15/05/2033	EUR	229 482,81	210 774,44	0,12
IRELAND 2% 18/02/2045	EUR	200 342,13	176 817,85	0,10
IRELAND 3.40% 18/03/2024	EUR	231 304,10	237 533,76	0,14
ITALIAN REPUBLIC 6.5% 01/11/2027	EUR	0,25	0,29	0,00
ITALY 4% 01/02/2037	EUR	1 852 000,00	1 909 870,97	1,13
KBC GROUP NV VAR 03/12/2029	EUR	300 000,00	287 707,05	0,17
KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	EUR	200 000,00	180 872,21	0,11
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2028	EUR	723 052,98	683 185,50	0,40
KINGDOM OF BELGIUM 3.00% 22/06/2034	EUR	1 278 357,31	1 336 501,61	0,79

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	EUR	921 573,82	1 106 929,76	0,65
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	EUR	719 410,00	688 493,06	0,41
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	EUR	1 350 962,00	1 407 807,89	0,83
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	EUR	300 513,00	365 323,77	0,22
KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	EUR	4 250 000,00	3 736 973,91	2,21
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	EUR	2 620 000,00	2 324 033,78	1,38
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	EUR	2 116 000,00	2 033 434,95	1,20
KLEPIERRE 1.375% 16/02/2027	EUR	700 000,00	672 344,73	0,40
KONINKIJKE AHOLD DLHAIZE 3.5% 04/04/2028	EUR	175 000,00	183 400,38	0,11
KONINKLIJKE KPN NV 3.875% 03/07/2031	EUR	100 000,00	105 798,09	0,06
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	EUR	500 000,00	471 299,32	0,28
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	EUR	600 000,00	559 708,20	0,33
LEGRAND SA 0.75% 20/05/2030	EUR	700 000,00	617 660,49	0,37
LEGRAND SA 3.5% 29/05/2029	EUR	300 000,00	316 602,79	0,19
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 01/04/2026	EUR	280 000,00	286 660,94	0,17
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	EUR	191 000,00	203 949,36	0,12
MACQUARIE GROUP LTD 0.943% 19/01/2029	EUR	261 000,00	232 085,54	0,14
MACQUARIE GROUP LTD 4.7471% 23/01/2030	EUR	301 000,00	318 467,74	0,19
MITSUBISHI UFJ FIN GRP 0.337% VAR 08/06/2027	EUR	638 000,00	594 759,17	0,35
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07/10/2025	EUR	600 000,00	570 128,72	0,34
MORGAN STANLEY VAR 07/05/2032	EUR	600 000,00	580 214,92	0,34
MUNICH RE VAR 26/05/2041	EUR	600 000,00	503 269,18	0,30
NASDAQ INC 4.5% 15/02/2032	EUR	224 000,00	245 459,51	0,15
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	EUR	315 000,00	327 825,52	0,19
NATIONAL GRID PLC 0.25% 01/09/2028	EUR	477 000,00	417 349,72	0,25
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 08/03/2026	EUR	388 000,00	382 581,99	0,23
NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	EUR	600 000,00	548 891,80	0,32
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	EUR	744 908,00	673 452,60	0,40
NORDEA BANK ABP 4.875% 23/02/2034	EUR	105 000,00	109 743,48	0,06
NORDEA BANK ABP VAR 06/09/2026	EUR	276 000,00	283 514,02	0,17
NOVARTISFINANCE SA 0.0% 23/09/2028	EUR	500 000,00	443 000,00	0,26
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	EUR	489 927,58	464 221,11	0,27
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	400 000,00	435 153,22	0,26
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02/08/2031	EUR	529 000,00	553 691,00	0,33
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07/03/2030	EUR	650 000,00	664 892,28	0,39
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21/06/2024	EUR	200 000,00	197 589,40	0,12
RED ELECTRICA CORP VAR PREPETUAL	EUR	100 000,00	103 932,86	0,06
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	EUR	245 000,00	223 509,75	0,13
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	EUR	148 000,00	157 221,01	0,09
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	7 655 000,00	7 021 519,31	4,15
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2024	EUR	283 000,00	277 906,00	0,16
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	1 036 000,00	896 761,60	0,53
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	EUR	1 701 000,00	1 066 186,80	0,63
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	1 025 387,47	889 762,33	0,53
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	EUR	269 000,00	178 898,82	0,11

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	EUR	9 055 000,00	8 883 425,16	5,26
REPUBLIC OF ITALY 3.25% 01/09/2046	EUR	979 000,00	861 296,23	0,51
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	EUR	1 939 000,00	2 000 317,15	1,18
REPUBLIC OF ITALY i 1.25%i 15/09/2032	EUR	1 470 000,00	1 774 347,88	1,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.475% 18/10/2030	EUR	506 319,21	446 117,51	0,26
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	EUR	302 334,49	243 693,99	0,14
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	EUR	1 781 223,71	1 806 666,98	1,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	158 452,41	185 891,59	0,11
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05/07/2028	EUR	411 000,00	432 911,35	0,26
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	EUR	300 000,00	319 515,00	0,19
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	EUR	163 000,00	173 268,96	0,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 11/03/2029	EUR	300 000,00	265 690,66	0,16
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13/10/2029	EUR	500 000,00	513 250,68	0,30
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	EUR	165 000,00	174 190,91	0,10
SNAM SPA 0.625% 30/06/2031	EUR	100 000,00	82 529,33	0,05
SNAM SPA 0.75% 20/06/2029	EUR	288 000,00	252 874,62	0,15
SNAM SPA 1.25% 28/08/2025	EUR	181 000,00	176 017,36	0,10
SNAM SPA 4.0% 27/11/2029	EUR	246 000,00	254 571,55	0,15
SOCIETE GENERALE 0.75% 25/01/2027	EUR	400 000,00	371 099,18	0,22
SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	EUR	100 000,00	91 116,24	0,05
SOCIETE GENERALE VAR 28/09/2029	EUR	300 000,00	316 706,64	0,19
SPAIN 0% 31/01/2025	EUR	1 642 000,00	1 589 291,80	0,94
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	EUR	256 000,00	269 975,22	0,16
SUEZ 5% 03/11/2032	EUR	300 000,00	334 750,00	0,20
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	EUR	175 000,00	180 530,57	0,11
TELENOR SA 4% 03/10/2030	EUR	212 000,00	226 406,38	0,13
TELIA COMPANY AB 3.625% 22/02/2032	EUR	290 000,00	309 744,43	0,18
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	EUR	228 000,00	245 145,60	0,15
TENNET HOLDING BV 0.125% 09/12/2027	EUR	413 000,00	390 320,26	0,23
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	EUR	200 000,00	223 006,01	0,13
TERNA RETE ELETTRICA 3.625% 21/04/2029	EUR	300 000,00	314 266,27	0,19
TERNA SPA 0.375% 25/09/2030	EUR	631 000,00	523 997,92	0,31
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.5% 13/01/2028	EUR	289 000,00	304 531,18	0,18
UBS GROUP AG VAR 17/03/2028	EUR	200 000,00	213 279,78	0,13
UNIVERSAL MUSIC 4% 13/06/2031	EUR	160 000,00	170 975,21	0,10
VATTENFALL AB 3.75% 18/10/2026	EUR	286 000,00	293 347,15	0,17
WENDEL SE 1% 01/06/2031	EUR	600 000,00	507 000,98	0,30
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	200 000,00	213 335,25	0,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Organismes de placement collectif			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			**0,01**	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			0,01	-
Appel marge EUR	EUR	-131 054,95	-131 054,95	-0,08
EURO STOXX 50 0324	EUR	-367,00	136 207,76	0,08
EURO STOXX MID 0324	EUR	140,00	-5 152,80	0,00
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			**947 556,73**	**0,56**
Dettes			**-155 038,03**	**-0,09**
Comptes financiers			**-4 012 367,23**	**-2,37**
ACTIF NET			**168 997 776,55**	**100,00**